Année 1958. — N° 11. Le Numéro : 20 francs. Mercredi 19 Février 1958

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.000 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 29e SEANCE

Séance du Mardi 18 Février 1958.

SOMMAIRE

Présidence de M. Guillabert, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 183).

2. — Excuse (p. 184).

3. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres des groupes de l'U. G. R. et du R. D. A., tendant à demander au Gouvernement de mettre à la disposition des pays et des territoires d'outre-mer les crédits nécessaires pour mener à bien une politique effective d'assistance technique rurale (nos 36, 124 et 128, session 1957-1958. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts) (p. 184).

M. Cazelles, rapporteur de la commission des affaires financières.

M. Lounda, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Discussion générale: MM. Dusseaulx, Reyt, Monnet, président de la commission saisie pour avis; Jacobson.

Passage à la discussion de la proposition.

Amendement de M. Lounda, au nom de la commission de l'agriculture: MM. Lounda, le rapporteur, Dusseaulx. — Adoption.

Adoption de la proposition modifiée et du nouveau titre.

4. — Discussion de la proposition de M. La Gravière et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de la République française de donner le nom de Kilian à la première cité ayant pour origine l'une des agglomérations humaines qui s'organiseront au Sahara français, comme suite à l'institution de l'O. C. R. S. (nos 78 et 131, session 1957-1958) (p. 194).

M. La Gravière, rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

Discussion générale: MM. Dardelle, Jacobson, Chastenet, président de la commission.

Passage à la discussion de la proposition.

Sur l'ensemble: M. Charles-Cros.

Adoption de la proposition.

5. — Discussion de la proposition de M. Castex, tendant à demander au Gouvernement de la République française de donner le nom de René Estienne à la seconde cité ayant pour origine l'une des agglomérations humaines qui s'organiseront au Sahara français, comme suite à l'institution de l'O. C. R. S. (nos 113 et 132, session 1957-1958) (p. 201).

M. Castex, rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

Passage à la discussion de la proposition.

Amendement de M. Coquart: MM. Coquart, Chastenet, président de la commission; le rapporteur. — Adoption.

Adoption de la proposition modifiée et du nouveau titre.

6. — Renvoi pour avis (p. 203).

7. — Dépôt d'une proposition (p. 203).

8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 203).

PRESIDENCE DE M. ANDRE GUILLABERT, vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 13 février a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Pierre Cornet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
COOPERATION TECHNIQUE AGRICOLE

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe de l'Union des gauches républicaines et du groupe du Rassemblement démocratique africain, tendant à demander au Gouvernement de mettre à la disposition des pays et des territoires d'outre-mer les crédits nécessaires pour mener à bien une politique effective d'assistance technique rurale (nos 36, 124 et 128, session 1957-1958).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Cazelles, *rapporteur de la commission des affaires financières.* Mesdames, messieurs, la proposition présentée par notre collègue M. Georges Monnet tend à demander au Gouvernement de mettre à la disposition des pays et des territoires d'outre-mer les crédits nécessaires pour mener à bien une politique effective d'assistance technique rurale. L'Assemblée de l'Union française a trop souvent insisté sur la nécessité impérieuse de mettre en œuvre une politique efficace de développement de la production agricole outre-mer pour qu'il soit besoin de dire que cette proposition rencontre la pleine approbation de la commission des affaires financières.

Il est certain que l'Afrique tire de la terre l'essentiel pour ne pas dire la totalité de ses ressources, et pendant longtemps encore le niveau de vie de la population dépendra étroitement de l'amélioration de la productivité dans les campagnes. Le soutien des cours des produits agricoles est indispensable, mais sans progrès technique, sans amélioration des façons culturales, la grande masse de la population africaine est condamnée à stagner sinon à régresser. Non seulement une action continue et énergique doit être menée pour moderniser les méthodes de culture, mais une lutte méthodique doit être poursuivie pour empêcher les pratiques néfastes qui détériorent le potentiel productif des territoires en détruisant souvent la nature propre du sol.

Si l'on considère que la population est répartie sur des millions de kilomètres carrés dans des pays aux communications difficiles, on mesure immédiatement l'ampleur de la tâche à accomplir. Cette tâche, quelque difficile et coûteuse qu'elle paraisse, n'en est pas moins vitale. Les remarques de la commission ne porteront donc pas sur le principe du dégagement par la métropole de crédits destinés à l'assistance technique; elles viseront seulement la façon dont doit être conçue cette assistance technique.

A ce sujet, je vous indique que le texte de la proposition que la commission vous demandera de voter remplace ce terme par une formule nouvelle, plus claire et plus simple, la coopération technique.

Tout le monde s'accorde pour estimer que la coopération technique, pour être efficace, doit s'exercer à l'échelon le plus bas, c'est-à-dire, dans toute la mesure du possible, au niveau d'un village ou d'un petit groupe de villages. Elle doit se traduire par un contact direct et permanent entre le moniteur agricole et le paysan.

Cette conception est entièrement partagée par le ministère de la France d'outre-mer. La lettre adressée le 20 août dernier aux hauts commissaires et chefs de territoire par M. Modibo Keita, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer chargé des questions agricoles, lettre longuement citée par notre collègue M. Monnet, en fait foi.

Il faut reconnaître que, dans ce domaine, le ministère de la France d'outre-mer a mis depuis longtemps ses actes en accord avec ses paroles. Il a créé le bureau pour le développement de la production agricole outre-mer (B. D. P. A.) dont l'un des principaux objets est de mettre en place, en accord avec les territoires et à leur demande, un réseau de conseillers techniques ruraux chargés de fournir aux paysans les conseils dont ils ont besoin pour améliorer leur productivité.

Le travail accompli par cet organisme a été très efficace. Plusieurs dizaines de conseillers techniques ruraux ont été formés dans les conditions décrites par M. Monnet; les candidats suivent pendant trois mois un stage dans la métropole, puis subissent six mois de formation individuelle outre-mer; ils sont, pendant cette période, suivis par leur directeur de stage qui les initie aux problèmes pratiques qu'ils auront à résoudre ultérieurement.

Ceux qui ont mis au point ce cycle d'enseignement estimaient que les garçons ainsi formés devaient, au départ, être utilisés pour un encadrement « de contact » et ensuite, lorsque des moniteurs agricoles locaux auraient été instruits, être placés à un échelon un peu élevé. Or, les moyens dont ont disposé les territoires en 1957 pour leur encadrement agricole ne leur ont pas permis bien souvent d'utiliser au niveau le plus bas les conseillers techniques demandés au B. D. P. A.

Les conseillers techniques ruraux embauchés par les territoires ont généralement travaillé suivant les méthodes traditionnelles, c'est-à-dire avec la responsabilité d'une aire géographique sans commune mesure avec les moyens d'un seul individu. Le problème qui se pose aujourd'hui est donc le suivant: Faut-il continuer sur les bases actuelles ou bien passer au stade suivant, celui de la formation sur place d'éléments locaux ?

Sur ce point, la proposition qui est soumise à notre examen est très nette: « Dans l'esprit même de ses promoteurs, une semblable formation, qui ne peut s'adresser qu'à un nombre limité d'animateurs ruraux et restant, par conséquent, très en deçà des besoins progressifs des territoires en la matière, a pour principal objectif de constituer des noyaux initiaux, à partir desquels un « essaimage » sera rendu possible pour des animateurs trouvés et formés sur place et appartenant aux milieux mêmes où ils sont appelés à agir. L'action de ces derniers pourra souvent, en effet, être plus persuasive et avoir une plus grande valeur d'exemplarité que celle d'éléments d'origine extérieure à la vie locale. Surtout, ce recrutement et cette formation locaux permettront une généralisation de ces communautés de base, généralisation qui, seule, sera le gage du succès.

« Il paraît donc indispensable de transporter sur le plan des territoires les principes de la formation actuellement entreprise par le B. D. P. A. »

Cette idée est partagée par le Bureau pour le développement de la production agricole outre-mer. Conscient des nécessités de l'heure, il s'apprête à organiser des stages dans un certain nombre de territoires.

Quels sont les éléments essentiels pour la formation sur place d'éléments locaux dont les territoires ont un besoin impérieux ?

Les conseillers techniques ruraux en service outre-mer ont été, jusqu'à présent, à la demande des territoires, recrutés à un niveau correspondant à celui d'une école régionale d'agriculture. Après avoir subi une formation de neuf mois très complète, ils représentent un capital humain qui justifie amplement la rémunération de 40.000 à 50.000 francs C. F. A. qui leur est actuellement accordée. Cette rémunération raisonnable est cependant trop importante pour les finances locales.

Tout le monde admet que l'encadrement agricole, pour être efficace, doit être exercé au niveau de la cellule élémentaire, c'est-à-dire le village. Tout le monde admet qu'un contact direct et permanent entre le conseiller technique et le paysan est indispensable. Avec de telles rémunérations, les territoires ne peuvent constituer un réseau de conseillers ruraux à mailles suffisamment serrées.

Certes, tout doit être mis en œuvre pour que la métropole, par l'intermédiaire du F. I. D. E. S., participe le plus largement possible non seulement à la formation, mais également à la rémunération de l'encadrement agricole, mais, quel que soit l'effort accompli, les sommes consacrées à la coopération technique ne seront jamais assez importantes pour couvrir les territoires d'encadreurs ruraux. Il appartiendra aux collectivités locales de supporter une partie de la charge de la rémunération des encadreurs. Or, la modicité de leurs ressources ne leur permettra pas de payer des salaires importants. Le problème financier est, par conséquent, un obstacle sérieux.

Les territoires commettraient une erreur en continuant à recruter des conseillers techniques chargés de plusieurs cantons. Ceux-ci ne pourraient, dans de telles conditions, se déplacer partout, conseiller les gens, ils ne pourraient connaître les hommes et, partant, obtenir de bons résultats. La formation de moniteurs d'encadrement d'un coût d'entretien relativement bas est indispensable, sans elle pas d'agents en nombre suffisant, pas de contact direct et permanent, donc pas d'efficacité.

Il importe donc de former et de rémunérer avec les sommes disponibles le plus de conseillers ruraux possible.

Un autre argument milite en faveur de la formation sur place d'éléments locaux judicieusement choisis. Le paysan d'outre-mer, comme le paysan métropolitain, est méfiant. Le problème de la confiance entre l'encadreur et la population à laquelle il s'adresse est primordial; or, qui mieux qu'un enfant du pays peut gagner cette confiance ? Peut-être ne serait-il pas bon que l'encadreur soit natif d'un village situé dans le secteur où il exerce — le proverbe ne dit-il pas que nul n'est prophète en son pays — mais il est indispensable qu'il soit de la même race que les gens auxquels il s'adresse.

Une enquête effectuée récemment dans le cercle de Orodara, en Haute-Volta, a enregistré le désir formel de la population de n'accueillir que des conseillers ruraux originaires de leurs groupements ethniques. Lorsqu'on sait que ces groupements sont différenciés pour chacun des sept cantons du cercle, on mesure l'importance du facteur racial dans le problème de la coopération technique.

L'encadreur de contact, pour avoir la confiance des paysans, doit vivre comme eux, au milieu d'eux et par conséquent il ne faut pas qu'il soit d'un niveau tel qu'il puisse revendiquer un standard de vie qui le coupe de la masse au sein de laquelle il travaille. L'influence personnelle de l'encadreur est l'élément fondamental. Elle prime, dans une certaine mesure, les connaissances techniques. Dans le domaine de la vulgarisation agricole mieux vaut un petit moniteur écouté qu'un ingénieur agronome sans audience. Ce qui importe, avant tout, c'est que le moniteur soit capable de montrer ce qu'il faut faire. Il n'est pas indispensable qu'il soit capable de le déterminer; ce n'est pas son rôle.

Les encadreurs ruraux n'auront pas à résoudre de grands problèmes techniques; ils n'auront pas à mettre au point de nouveaux procédés. Ils auront essentiellement à répandre, en les adaptant éventuellement, les connaissances élémentaires qu'ils auront acquises au cours de leur stage de formation. Les problèmes techniques auront été résolus, les procédés mis au point à la suite d'études réalisées par les services du territoire, en collaboration avec des organismes comme le B. D. P. A.

Nos collègues MM. Roger Dusseaulx et Reyt, dans leur remarquable rapport d'information sur l'encadrement du paysannat dans les zones soudanienne et sahelienne d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française, nous décrivent le système d'encadrement rural qu'ils ont observé en Haute-Volta:

« Afin de toucher plus effectivement la masse, disent-ils, il a paru indispensable de créer une catégorie spéciale d'agents d'encadrement.

« Le recrutement de huit encadreurs européens a été décidé. Il leur est adjoint des moniteurs africains à l'échelon du « canton » et des auxiliaires à l'échelon du « village ». Ainsi, 52 moniteurs et 40 auxiliaires étaient déjà en service en 1956. »

Les moniteurs auxquels le rapport fait allusion sont formés dans un centre d'apprentissage agricole comportant trois années de cours. Il semble bien qu'à l'issue de leurs études, cédant à l'attraction si puissante de la fonction publique outre-mer, ils se sentent suffisamment cultivés pour envisager une carrière de « type administratif ».

Nos collègues MM. Dusseaulx et Reyt estiment qu'il paraît souhaitable, afin de favoriser les vocations dans le milieu rural, de tenir compte des années passées par ces jeunes gens au centre d'apprentissage dans le calcul de leurs « avantages de carrière ».

Nos collègues ont raison car si ces avantages ne leur étaient pas conférés ils quitteraient l'agriculture pour les bureaux. On comprend également la réaction de ces futurs moniteurs, mais ce qui est inquiétant c'est que ces garçons sortent du centre d'apprentissage avec une mentalité de fonctionnaires alors que ce n'est pas leur vocation. Ce qui est grave c'est qu'en 1956 il existe cinquante-deux moniteurs et seulement quarante auxiliaires en service.

La formation de moniteurs d'un niveau relativement élevé n'est pas critiquable en soi mais ce qu'il faut éviter c'est qu'elle se fasse au détriment de celle d'individus aptes techniquement et surtout psychologiquement à travailler réellement au contact, c'est-à-dire à l'échelon du village.

Le rapport ne porte pas de jugement sur l'efficacité de ces moniteurs. Il est douteux toutefois qu'ils puissent posséder les connaissances nécessaires pour prendre des initiatives personnelles en matière de façons cuturales. En revanche, il semble bien qu'ils se sentent déjà suffisamment instruits pour qu'un léger fossé se soit déjà créé entre eux et les paysans, avec tout ce que cela comporte comme inconvénients sur le plan des relations humaines.

Le problème du contact est le problème numéro un de l'assistance technique ou de la coopération technique — comme je le disais au début de ce rapport; il ne doit jamais être perdu de vue dans les actions menées outre-mer. Former des conseillers ruraux qui ne seraient pas considérés par les paysans comme des leurs serait une erreur; la réaction de la Haute-Volta est significative à cet égard.

Le moment est venu de mettre en place des éléments capables d'animer une masse rurale restée jusqu'alors en dehors du progrès. A une époque où la science et la technique avancent à pas de géant il serait impardonnable de ne pas mettre à la disposition des millions de paysans d'outre-mer les moyens d'accéder à une vie meilleure:

Conseillers ruraux chargés d'apporter aux paysans, directement et personnellement, les conseils dont ils ont besoin pour accroître leur productivité;

Gérants d'organisations collectives chargés d'animer les coopératives et mutuelles destinées à mettre à la disposition des producteurs des engins mécaniques, des engrais et d'assurer la commercialisation des produits.

Des actions de modernisation rurale semblables à celles décidées au cours de la conférence de Bobo-Dioulasso doivent être généralisées dans toute la mesure du possible.

Votre commission des affaires financières vous demande d'approuver la proposition de notre collègue M. Monnet, dans le texte dont M. le président vous donnera lecture. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Lounda, *rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.* Mesdames, messieurs, l'exposé des motifs de la proposition de M. Georges Monnet, sur laquelle vous venez d'entendre l'excellent rapport de M. Cazelles, rappelle que ce n'est pas la première fois que la question de l'encadrement rural, ou de l'assistance technique rurale, est abordée par notre Assemblée.

Tout le monde, en effet, est d'accord sur la place très importante que cette méthode d'action doit prendre dans l'économie essentiellement agricole des territoires d'outre-mer; il s'agit donc de « réaliser », et il a paru à l'auteur de la proposition que pour réaliser, il fallait, entre autres choses, mais peut-être surtout, financer. Puisque la commission des affaires financières, qui se trouvait pour cette raison saisie au fond, vous a demandé d'adopter la proposition — et cela bien que son rôle soit particulièrement de veiller à l'orthodoxie financière ou, du moins, à la rentabilité de toute action entreprise — c'est donc qu'elle a jugé que « le jeu en valait la chandelle », si l'on veut bien me passer cette expression, et votre commission de l'agriculture, saisie pour avis, n'a donc que peu de choses à ajouter. Elle ne veut cependant pas laisser passer cette occasion sans insister une fois encore sur la très grande importance de cette question.

Le fait est que depuis une dizaine d'années que s'est marquée à tous les échelons une volonté de rénovation des conditions de vie outre-mer, beaucoup de choses ont été faites, beaucoup plus encore réclamées et reconnues utiles, mais l'agriculture, qui continue à représenter 95 p. 100 de l'économie des territoires d'Afrique, en particulier, n'a vu s'accroître suffisamment ni sa production ni sa productivité.

Au moment où se pose la question de l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun, il est apparu à votre commission de l'agriculture qu'il était plus nécessaire que jamais de sortir de cette situation, et que cela devait être possible en édifiant l'agriculture d'outre-mer sur une triple base: l'encadrement, la mécanisation — nous pensons à une mécanisation élémentaire et non au renouvellement des erreurs qui ont conduit trop de tracteurs lourds et d'engins perfectionnés et ruineux à rouiller dans les parcs, faute d'un milieu où ils puissent s'adapter — et enfin le crédit agricole.

Trois propositions ont donc été déposées dans ce sens: deux par M. Georges Monnet, dont l'une traite de l'encadrement et l'autre du crédit, et une par M. Lhuillier, concernant la mécanisation. L'étude des deux dernières viendra en son temps. Pour la première, que nous examinons aujourd'hui, votre commission de l'agriculture ajoutera peu à l'exposé des motifs présenté par M. Georges Monnet et aux remarques si pertinentes du rapport de M. Cazelles.

Nous croyons cependant utile de revenir encore sur les points suivants:

En premier lieu, nous voulons insister, comme le rapporteur au fond, sur la nécessité de former un très grand nombre d'agents d'encadrement de base, en contact immédiat avec le producteur africain. La nécessité de ce contact nous a encore été confirmée récemment par la présence de stagiaires de la coopération, revenus de la métropole. Ces jeunes gens ont certainement profité de l'enseignement qu'ils avaient reçu, mais on nous a signalé certains d'entre eux qui ne trouvaient pas, à leur retour dans leur territoire d'origine, les places et les salaires auxquels ils pouvaient légitimement prétendre.

D'autre part, et sans vouloir empiéter sur la compétence de la commission des affaires financières, saisie au fond, nous pensons utile de revenir sur la méthode de financement préconisée. En effet, si nous voulons installer un encadrement à la base beaucoup plus étoffé que celui qui a été envisagé jusqu'ici, nous nous rendons bien compte que cela pose un problème de financement important.

Comme la commission des affaires financières, nous pensons que « les crédits nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de coopération technique agricole dans les pays et territoires d'outre-mer » doivent être trouvés en dehors des ressources budgétaires de ces territoires, et même en dehors des moyens de leurs trop jeunes organisations publiques ou privées.

Mais nous savons aussi que le F. I. D. E. S. n'a pas été créé, en principe, pour financer les dépenses de fonctionnement. Certes, une exception a déjà été faite en faveur des dépenses du stage de coopération. Mais puisque — ainsi que le constate M. Georges Monnet à la suite du conseil de gouvernement de la Côte d'Ivoire — « la mise en œuvre de cette assistance technique rurale requiert des moyens financiers » hors de la portée des territoires, nous croyons qu'il faut insister sur le fait que s'il ne s'agit pas en l'espèce d'un investissement au sens habituel du terme, il s'agit du moins d'une indispensable création d'infrastructure qui justifie l'intervention du F. I. D. E. S. ».

Tout en étant entièrement d'accord avec la commission des affaires financières, nous pensons donc que la réalité serait mieux exprimée si le texte de la proposition précisait davantage qu'il s'agit de la mise en place d'un système dont le fonctionnement sera ensuite, et dès que possible, assuré par les collectivités intéressées.

Sous réserve de cette observation, qu'elle se propose de formuler dans un amendement, votre commission de l'agriculture donne donc un avis favorable au rapport de la commission saisie au fond. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean Guiter. Très bien!

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole dans la discussion générale ?

M. Roger Dusseaulx. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dusseaulx.

M. Roger Dusseaulx. Mesdames, messieurs, le problème de l'encadrement rural et de l' « assistance technique » est un de ceux qui ont apparu à votre commission de l'agriculture, depuis déjà fort longtemps, comme des plus importants. Il n'est pas douteux, en effet, que le développement économique de l'Afrique, quels que soient les espoirs et les réalités de l'industrialisation, repose en premier lieu sur son agriculture, sur le travail de ses paysans. Or, nous savons tous, hélas! que l'agriculture africaine, notamment, a encore beaucoup de chemin à parcourir pour satisfaire aux besoins d'un accroissement rapide de la population et également à des structures économiques permettant aux territoires de sortir de l'économie de subsistance pour entrer dans des économies plus évoluées, dans l'économie de marchés. Nous l'avons souvent dit à cette tribune, et ce fut une doctrine de notre Assemblée. Aussi avons-nous toutes raisons, je crois, de nous féliciter du dépôt de la proposition de M. Georges Monnet qui prévoit et demande l'institution de crédits toujours accrus pour l' « assistance technique » laquelle, dans la plupart des cas, sera bien entendu une assistance agricole.

D'ailleurs, la commission de l'agriculture avait décidé d'étudier ce problème d'une façon très approfondie et avait demandé à certains de ses membres de se rendre sur place pour un inventaire de ce qui avait été fait en la matière. Malheureusement, pour des raisons diverses, la commission n'a pu envoyer de membres dans tous les territoires; mais j'ai eu le grand honneur, avec mon collègue M. Reyt, de faire une enquête dans une zone qui, du point de vue agronomique, a une certaine unité. En effet, nous parlons souvent de l'agriculture outre-mer sans nous rendre compte que cette agriculture est bien diverse et que les solutions, valables pour tel genre d'agriculture outre-mer, ne le sont pas pour tels autres...

M. Jean Guiter. C'est parfaitement exact!

M. Roger Dusseaulx. Je le précise, car il faut essayer d'aller au delà de ce que l'on écrit généralement dans des articles où l'on se contente de parler de l'agriculture outre-mer dans son ensemble, alors qu'en fait elle est très variée... C'est pourquoi la commission de l'agriculture avait choisi des zones ayant une certaine unité agronomique et climatique, pour répartir ses différents missionnaires; et spécialement pour l'Afrique — et l'Afrique occidentale, en particulier — elle avait demandé que certains d'entre eux se rendissent dans la zone soudanienne et sahélienne — ce fut le cas pour M. Reyt et moi-même — tandis que d'autres se déplaceraient dans la zone côtière où l'agriculture est tout à fait différente.

Les divisions administratives, héritage de l'histoire, découpent d'ailleurs d'une façon un peu arbitraire cette agriculture; et, en se déplaçant d'Afrique occidentale vers l'Afrique équatoriale, on s'aperçoit que le climat, lui, a sauté les frontières et que souvent l'on trouve des choses comparables dans les territoires, alors qu'à l'intérieur de l'unité administrative il y a des agricultures différentes. C'est ainsi que nous rendant de Dakar à Fort-Lamy, pour simplifier, à travers cette zone soudanienne et sahélienne dont l'agriculture de savane est tout à fait caractéristique et qui comporte des point communs très nombreux, nous nous sommes aperçu au cours de ce voyage, en parcourant non seulement les chefs-lieux mais aussi le moindre village, de nombreux secteurs de modernisation, diverses sociétés de prévoyance, des sociétés mutuelles de développement rural, de production agricole, suivant le stade d'évolution de ces organismes, et en allant même dans des endroits non organisés — ce qui était très important pour savoir d'où l'on partait — nous nous sommes aperçu — dis-je — que les divisions administratives avaient en quelque sorte arrêté les points de communication à l'intérieur de cette agriculture et que les efforts faits au Sénégal, par exemple, étaient inconnus au Soudan, que ceux faits au Soudan étaient ignorés en Haute-Volta, que ceux de Haute-Volta l'étaient également au Niger, que ceux du Niger étaient inconnus au Tchad et que chacun avait fait, en quelque sorte, suivant les circonstances, une petite expérience personnelle, jalousement gardée, d'ailleurs peu connue des services centraux et très souvent méconnue des services du territoire voisin.

Je crois qu'il y a là une erreur. Je ne dis pas que telle expérience est meilleure que l'autre; je ne dis pas qu'il ne fallait pas faire des tentatives différentes pour s'adapter, notamment, à des structures sociales elles-mêmes différentes. Mais il est regrettable que les uns et les autres n'aient pu se réunir de temps en temps faute de crédits, dans certains cas, nous a-t-on dit, pour confronter leur action, d'autant que l'on a parfois commis successivement les mêmes erreurs d'un territoire à l'autre, ce qui eût pu être facilement évité; bien souvent, les crédits nécessaires à cette réunion des fonctionnaires et des cadres africains responsables auraient été compensés, précisément, en évitant les erreurs faites à recommencer des expériences ayant déjà donné des mécomptes.

Souvent aussi le point de vue fut un peu trop théorique: au lieu de partir des besoins réels, on a bâti, en fonction des besoins administratifs — non négligeables certes —, des instruments rigides, on a établi des règles peut-être trop précises que, dans le détail, à l'échelon du village, les exécutants avaient du mal à appliquer.

C'est ainsi que dans certains cas, on a voulu résoudre le problème en partant du chef-lieu, en envoyant des instructions bien faites, par des fonctionnaires compétents, mais qui, trop générales, ont donné des bases que l'exécutant se contentait souvent d'appliquer purement et simplement, alors qu'il aurait fallu nuancer cette application, partir d'expériences limitées et en tirer des enseignements.

Bien souvent encore nous avons remarqué que la continuité même des expériences n'avait pas été respectée. Par suite du changement du personnel administratif, ou même d'un changement de chef de territoire, le nouveau venu, imprégné des coutumes d'un autre territoire, nourrissant peut-être des idées préconçues et se heurtant aux résultats médiocres obtenus par ses prédécesseurs — car, hélas! on obtient souvent en agriculture, art difficile en Afrique comme en France, plus de résultats médiocres que d'encouragements — ce nouveau chef de service ou ce nouveau chef de territoire, dis-je, a parfois voulu tout bouleverser, arrêtant ce qui était en train, pour repartir dans une autre voie mais sur un plan théorique; ce fut également regrettable.

Je ne voudrais pas reprendre le rapport d'information que nous avons remis entre les mains de la commission de l'agriculture pour faire état des expériences qui eurent lieu dans chacun des territoires que nous avons parcourus, pour rappeler les erreurs commises et combien — c'est peut-être ce qui nous a le plus frappés — cet encadrement paysan, cette assistance technique étaient dans l'enfance. Cela nous a d'autant plus étonnés que nous nous adressions à des territoires qui avaient en d'autres points atteint un certain développement. Nous avions vu des réalisations remarquables en matière d'urbanisme, de voies de communication, donnant l'impression de pays assez modernes; à côté de ces résultats, l'encadrement agricole, pourtant la substance même de l'économie du pays, était encore presque inorganisé; du moins, si un début d'organisation existait à l'échelon du chef-lieu, il n'avait pas atteint celui du village. Nous avions l'impression, au fur et à mesure que nous nous éloignions des centres importants, de nous trouver devant des agglomérations n'ayant pas évolué. Ainsi, nous sommes arrivés dans un village où, quelques jours auparavant, avaient été introduites pour la première fois une paire de bœufs et une charrette; étant donné l'éloignement, personne n'avait dû en voir ailleurs, et c'était pour nous chose curieuse que d'assister à la découverte, par tous ces Africains, de cette charrette et de cette paire de bœufs qui permettraient de rentrer plus vite la récolte de mil, jusqu'alors — depuis des siècles sans doute — portée sur la tête des femmes avec lenteur, donc soumise à tous les risques d'intempéries. A comparer ce très petit instrument, ce début de civilisation agricole, aux réalisations parfois spectaculaires dont on nous vante les résultats, il y a toute une philosophie à tirer...

MM. Jean Guiter et Alfred Bour. Très bien!

M. Roger Dusseaulx. ... non seulement pour la métropole, mais, à l'heure de la loi-cadre, pour les Africains eux-mêmes et pour les nouveaux conseils de gouvernement.

Nous avons également constaté combien, dans ce domaine, était ingrate la tâche des encadreurs. M. Cazelles nous rappelait qu'ils étaient en petit nombre et quelquefois inexpérimentés; c'est exact; on les lance, pourrait-on dire, dans la nature, sans grand enseignement; ce n'est pas parce qu'on a suivi des cours de coopération en France métropolitaine — j'en ai moi-même suivi autrefois — qu'on est bien qualifié pour transposer cette science à l'échelon d'un village dépourvu même de charrettes, où l'on vous laisse vivre une vie précaire. Certains de ces encadreurs ont vraiment beaucoup de mérite à partager l'existence des autochtones alors qu'on leur avait quelquefois promis des moyens qu'on ne leur donne pas, faute de crédits. En conséquence, leur choix, très difficile, devrait dépendre plus de leurs qualités psychologiques que techniques. Comme, au contraire, la technicité sert de critère, il faut chaque année renvoyer dans la métropole ceux qui ne peuvent s'adapter. J'insiste sur cet aspect psychologique du problème: un encadreur, pour réussir, et nous en avons, Dieu merci! rencontré un certain nombre, doit connaître et pénétrer l'âme africaine. Et je dois dire que ce paysan africain ressemble à tout autre paysan: c'est un homme prudent, circonspect,

qui ne se lance pas à la légère et qui « voit venir » les gens des villes, ce que représente pour lui l'encadreur qui arrive dans sa circonscription. Il faut, soyez-en persuadés, beaucoup de temps et beaucoup de succès — alors que la nature, quelquefois, se met en travers des meilleurs efforts de ces encadreurs — pour convaincre la population paysanne africaine, comme il le faudrait partout ailleurs, je dois le dire.

Malheureusement, le retard apporté à résoudre ce problème est grand et la solution n'en pourra être donnée, maintenant, par le simple jeu des crédits. Ceux-ci ont leur importance et permettraient d'augmenter les moyens, mais il faudra, en sus, former des hommes, non seulement des hommes d'origine métropolitaine, mais également d'origine africaine.

M. Cazelles citait l'exemple de l'école de Haute-Volta; elle est en plein développement et n'appelle que des améliorations relatives notamment au statut du personnel recruté et aux questions d'ancienneté. Là, en effet, un modeste effort financier suffirait à mettre ces encadreurs sur le plan des secrétaires de la moindre administration du chef-lieu; il est anormal que ces secrétaires aient trois ans d'avance seulement parce que, pourvus du certificat d'études, ils ont préféré tenir une plume plutôt que devenir encadreurs agricoles. Il y a là pour le Gouvernement, pour le ministère de la France d'outre-mer et surtout pour le ministère des finances un problème à résoudre rapidement si nous voulons faire œuvre utile. Et même cette école de Haute-Volta, intéressante à plus d'un titre, n'en est encore qu'à la période de démarrage; la troisième année vient de sortir; or, il est des écoles plus modestes où l'enseignement se fait en langue vernaculaire, très utile en bien des cas, mais qui ne recrutent que quelques fils d'agriculteurs. Par exemple, nous avons vu au Tchad, dans cette région du Logone dont on veut faire un grenier à riz, fort utile pour les populations qui augmentent très rapidement dans ce Nord de l'Afrique équatoriale française, une école où les trois années d'enseignement comprennent un nombre d'élèves ainsi réparti: 6 élèves pour la troisième année, 10 élèves pour la seconde et 25 pour la troisième; c'est-à-dire qu'il s'agit d'une amorce. Donc, la proposition de notre collègue, M. Monnet, et le travail de la commission de l'agriculture paraissent essentiels. Il faut accélérer le mouvement sur le plan des crédits, mais plus encore sur le plan humain, pour la formation de jeunes Africains.

M. Cazelles, tout à l'heure, parlait d'un léger fossé qui pourrait se creuser; mais si l'Africain, convaincu du rôle important qu'il peut jouer pour son territoire, pour son pays, pour son Afrique à laquelle il est très attaché, comprenait que ce rôle sera plus important encore dans un modeste secteur d'encadrement que dans les services du chef-lieu du territoire, nous aurions gagné la partie. C'est pourquoi il faut s'attacher à consentir des avantages de carrière...

M. le rapporteur. Je n'ai pas dit le contraire.

M. Roger Dusseaulx. Ainsi, nul « fossé » à craindre. Nous avons vu des Africains, plus savants en matière agricole que des agriculteurs de leur secteur d'encadrement, demeurer plus près de la mentalité africaine, si difficile à percevoir pour un Européen, eu égard, tout d'abord, aux difficultés de langue.

Voilà les observations générales que nous avons pu faire. Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je ne veux pas allonger le débat.

Quelles conclusions avons-nous tirées ? D'abord, que les contacts entre les expériences diverses doivent être fréquents; il est absolument indispensable qu'ils n'aient pas seulement lieu par des circulaires d'ordre général émanant du ministère de la France d'outre-mer, circulaires très intéressantes, mais trop vagues. Si l'on veut être efficient, il faut multiplier les contacts entre les expérimentateurs à l'intérieur même des territoires et *a fortiori*, entre territoires. Cette coordination exigera peut-être des crédits, mais elle est indispensable pour éviter de répéter les mêmes erreurs.

Autre conclusion: il est certain que l'encadrement n'a de valeur que s'il est très rapproché; il vaut mieux laisser provisoirement de côté, faute de crédits, faute de personnel, certaines régions pour s'axer sur d'autres et donner à l'encadreur la possibilité d'établir un contact humain avec l'ensemble de la zone qu'il doit contrôler; dès qu'il est trop loin, au niveau d'une société de prévoyance étendue — groupant plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'habitants — son action ne peut plus être que de vulgarisation, sans efficacité réelle. Donc, encore une fois, il faut choisir, bien choisir, et porter les efforts sur des points particuliers.

D'autre part, nous avons conclu que les qualités des encadreurs, tant Européens qu'Africains, devaient répondre aux besoins de l'agriculture africaine; dans un premier temps, des stages en métropole permettront à de jeunes Africains de recueillir des connaissances complexes en matière de droit ou en matière commerciale, etc...; ce premier temps, sans grande efficacité réelle, il faut, bien entendu, l'amorcer dès maintenant; mais il faut aussi former des moniteurs à l'échelon rapproché, avec des notions pratiques et simples, car l'agriculture africaine, au moins à ce premier stade d'économie de subsistance, est extrêmement simple et doit seulement bénéficier de quelques avantages obtenus dans les stations de recherche et d'expérimentation.

Nous avons conclu également à la nécessité d'une meilleure coordination des services; je n'y reviendrai pas. Nous avons remarqué aussi que rien ne servirait de provoquer un développement de l'agriculture africaine, passant peu à peu de l'économie de subsistance à l'économie de marché, si l'on ne se préoccupait en même temps et parallèlement de mettre en place les organismes de commercialisation. Tout encadrement africain sera voué à l'échec, non pas dans l'immédiat mais d'ici quelques années, quels que soient les efforts faits, si les territoires ne sont pas organisés au point de vue économique. Et là, vous me permettrez de dire à nouveau à la tribune de cette Assemblée ce que j'ai déjà dit de nombreuses fois au nom de la commission des affaires économiques: certes l'aspect technique de l'agriculture est important, mais c'est la commercialisation des produits et l'organisation commerciale de l'Afrique qui se montreront les plus efficaces, permettant ainsi de redistribuer, au niveau de l'agriculture, le maximum des ressources possibles.

Enfin, il est important qu'en matière de recherches agronomiques et d'expérimentation intervienne une réorganisation. Nous avons pu constater que les travaux de bien des stations d'essai, de bien des centres d'expérimentation présentaient beaucoup d'intérêt mais que, très souvent, ces organismes conservaient pour eux le résultat de leurs expériences et faisaient peu d'échanges avec les stations voisines ou celles de territoires proches. Une coordination semble indispensable pour permettre aux efforts accomplis d'aller dans le sens de l'organisation économique du territoire. On fait même quelquefois des recherches sans objet pratique, alors qu'elles devraient tendre à obtenir des résultats immédiatement applicables à l'encadrement.

Il ne faut pas non plus négliger les cultures nouvelles. Sans aller jusqu'à réitérer certaines erreurs commises précédemment, telle que l'implantation, dans les territoires, de cultures absolument nouvelles, qu'on pourrait dire théoriques, non basées sur la structure africaine, il ne faut pas demeurer dans l'économie de subsistance et se contenter d'améliorer les rendements des produits vivriers. Petit à petit devraient être introduites, dans l'économie des villages africains, des cultures de commercialisation, à condition bien entendu que celle-ci soit elle-même organisée. Mais, cette organisation étant possible — et ce n'est pas à vous que j'apprendrai combien elle est encore insuffisante — il y a lieu de s'attacher à diversifier les productions de l'agriculture africaine.

Les agriculteurs africains, outre leurs cultures traditionnelles vivrières, doivent aborder maintenant les cultures de commercialisation, ce qui n'est pas sans risque. Nous avons vu, notamment en ce qui concerne les arachides au Sénégal, que pour parvenir à la commercialisation, à l'organisation de la vente, même sur le marché international, des précautions préalables sont nécessaires.

L'exemple du Sénégal doit être suivi pour d'autres territoires qui trop souvent, se contentent de développer leur économie de subsistance. Certains de nos collègues qui les représentent ici savent bien qu'une économie de commercialisation apporterait à leur pays la véritable richesse, celle permettant le développement structurel, y compris celui de l'industrie; faute d'y parvenir, ces pays devront toujours faire appel au crédit extérieur, en l'absence de bases économiques. Tout encadrement doit répondre à ces impératifs.

Je dirai également — et j'en aurai terminé — que nous avons eu trop souvent le sentiment que l'encadrement agricole était considéré par les territoires, leurs représentants et même les représentants de l'administration, comme une manne offerte par la métropole. On demande que la métropole fasse un effort pour encadrer les territoires sur le plan agricole... Loin de moi la pensée de se soustraire à cet effort, mais il faut mettre en place des structures. Bien sûr, certains pays très déshérités, doivent obtenir tout naturellement de la métropole des crédits pour le démarrage de cet encadrement, mais il ne faudrait pas que ceci soit considéré comme *ne varietur*.

Il est bien certain que l'encadrement n'a de valeur que s'il repose sur un développement économique et qu'il doit s'inscrire dans cette perspective.

Supposez, en effet, que la métropole prenne entièrement à sa charge — d'une façon inconsidérée, sans tenir compte des réalités économiques et financières d'un ou de plusieurs territoires — l'encadrement, l'envoi de moniteurs, etc., puis qu'un jour, brusquement, elle décide de ne plus le faire, pour des raisons diverses, budgétaires par exemple. Evidemment, ce serait catastrophique, après avoir été sans doute peu efficace au départ, le fait d'affecter au hasard des encadreurs ne pouvant avoir de bons résultats. On reviendrait alors au néant.

Tout l'effort de la métropole doit, à mon avis, tendre vers la mise en place d'un encadrement, parallèlement au développement économique; autrement dit, peu à peu, les dépenses occasionnées par l'encadrement doivent être supportées par la plus-value donnée à l'agriculture, grâce à la vente des produits. C'est là un point de doctrine sur lequel nous devrions attirer l'attention, non seulement des pouvoirs publics français, mais également des responsables africains qui, comme nous, souhaitent le développement de l'encadrement agricole.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais notre enquête avait été assez minutieuse...

M. Jean Guiter. C'est très intéressant !

M. Roger Dusseaulx. Il y aurait encore beaucoup à dire. Mon collègue, M. Reyt, pourra probablement porter à votre connaissance d'autres renseignements. Je pense, en tout cas, que la commission de l'agriculture a bien fait de nous confier cette étude et nous l'en remercions. Cela nous a permis de mieux comprendre un problème difficile qui doit, cependant, être résolu si l'on veut que le développement économique de l'Afrique soit une réalité. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Reyt.

M. Reyt. Mesdames, messieurs, je ne reviendrai pas sur les explications de mon collègue, M. le président Dusseaulx, qui vous a fort bien exprimé les idées communes que nous avions retenues au cours de notre voyage. Je me contenterai de vous rappeler l'origine de cette mission.

Le groupe paysan avait en effet présenté une proposition sur l'encadrement du paysannat, il y a environ deux ans, qui sembla retenir l'attention de notre Assemblée puisqu'elle décida l'envoi de missions d'information outre-mer. A ce propos, ainsi que M. Dusseaulx, je regretterai que l'équipe désignée ait été seule à mener à bien son enquête car les renseignements qu'elle a ramenés des zones soudanienne et sahélienne ne peuvent donner, malheureusement, la vue d'ensemble que vous pouviez attendre, à bon droit, de la pluralité des missions.

M. Jean Guiter. D'autres sont parties depuis !

M. Reyt. Oui, et j'espère qu'elles nous apporteront bientôt de fructueux résultats.

Mais, qu'il s'agisse d'encadrement du paysannat, « d'assistance technique rurale » — pour suivre le président Monnet — ou bien de « coopération technique agricole » — expression qui a les faveurs du rapporteur, M. Cazelles — peu importe; le but poursuivi est exactement le même: comment mettre en œuvre une politique efficace de développement de la production agricole d'outre-mer ?

Je vais d'abord essayer de faire un bref historique des mesures prises pour assurer le développement de cette production.

Nous commençons par la période d'avant 1939, au cours de laquelle la règle était la non participation des finances publiques à l'équipement des colonies. Les investissements productifs relevaient de l'entreprise privée et l'économie de brousse restait en l'état où la tradition et la nature l'avaient installée.

Au cours de la période 1939-1945, la deuxième guerre mondiale obligea l'outre-mer à un repliement sur lui-même qui ne pouvait être profitable à une expansion économique.

Enfin, la loi du 30 avril 1946 soumit le développement économique des territoires d'outre-mer et des départements d'outre-mer à des plans décennaux dont l'objectif devait être la transformation de ces régions en pays modernes, en satisfaisant par priorité aux besoins des populations autochtones.

Mais, en fait, le premier plan quadriennal mit l'accent presque exclusivement sur les secteurs de base qui semblaient commander tout essor ultérieur de la production.

Il fallut attendre le deuxième plan, c'est-à-dire environ l'année 1954, pour que l'amélioration de la production autochtone fasse l'objet d'études et d'efforts réels et que les services de l'agriculture commencent à recevoir des moyens efficaces.

C'est à cette époque que le problème de base, la coopération effective de l'agriculteur aux méthodes d'amélioration rurale mises en œuvre sur son sol, fut enfin résolument étudié et que les premières mesures d'encadrement furent prises pour rechercher le contact direct, réel et permanent, avec le paysan.

Il ne faut pas se faire d'illusions, c'est là un problème très complexe, une œuvre de très longue haleine, mais qui ne doit pas être hors de portée du génie conjugué de l'Africain et du Français et de leur sens commun de l'humain.

Cette complexité résulte à la fois de l'immensité de la zone d'application, de la nature du sol généralement pauvre et des difficultés climatiques, et surtout de la forme même de l'exploitation agricole familiale qui est le fait d'une masse d'individus le plus souvent isolés et dispersés répondant traditionnellement à des coutumes très diverses, au sein de groupes ethniques très morcelés.

Mais les qualités du paysan noir, trop souvent méconnues, et particulièrement sa connaissance ancestrale des possibilités du sol qu'il travaille, donnent toutes leurs chances à des actions rapprochées telles qu'elles sont envisagées.

Les objectifs et la méthode étant ainsi rapidement définis, il reste à mettre en jeu des moyens suffisants tant en personnel qu'en crédits.

Pour le personnel d'exécution, dont les qualités humaines doivent primer, tout en s'associant, les qualités techniques, des difficultés de recrutement sont rencontrées du fait même de la généralisation souhaitable des actions rurales.

Le bureau de développement de la production agricole a commencé la formation de moniteurs d'encadrement dont les premières promotions, représentant un bon équilibre entre européens et africains, sont mises en place dans certains cercles.

Ces cadres doivent être secondés par des assistants africains, issus soit des collèges techniques locaux, soit des centres d'apprentissage agricole, et, tout à fait en bas de la pyramide, par des praticiens autochtones jouant le rôle de paysan-pilote à l'échelon village.

Après une période qui ne devrait pas excéder deux années, le moniteur d'encadrement du cercle devrait laisser la responsabilité de son secteur à ses habitants africains et faire démarrer un nouveau cercle. Ce n'est que par cet essaimage rapide que la transformation de l'agriculture autochtone pourrait progresser.

L'élément de base, dont le rôle psychologique d'exemple serait déterminant, est représenté par les paysans-pilotes, qui devraient être soigneusement choisis parmi les jeunes agriculteurs, et rapidement formés au cours d'un stage pratique, organisé par les centres d'apprentissage. Ce stage ne devrait pas déborder la durée d'une campagne agricole et, pour éviter tout déclassement au retour du jeune à son village, être sanctionné seulement par une dotation en nature, sous forme d'outillage, par exemple, semences, voire bœufs dressés. Ces jeunes seraient ensuite suivis et aidés par les assistants dont je vais parler tout à l'heure.

Pour parler maintenant de la question des crédits, l'affectation décidée d'une fraction de plus en plus importante des crédits d'équipement aux opérations intéressant l'économie rurale doit faciliter l'implantation de cet encadrement qui est la meilleure garantie d'une utilisation efficace des sommes destinées au développement de la production.

Il semble qu'il devrait être supporté concurremment par le F. I. D. E. S., les budgets locaux et les collectivités intéressés, ce financement correspondant, par exemple, à la pyramide de l'encadrement. La part des collectivités rurales — et je rejoins là ce que vous a exprimé tout à l'heure M. le président Dusseaulx — devrait tendre à relayer le financement public au fur et à mesure du développement de l'organisation, cette évolution étant la meilleure chance de réussite de l'opération.

Ma conclusion sera que, quels que soient les crédits dégagés et leur source, un bon climat psychologique est indispensable et qu'il est nécessaire que les gouvernements et assemblées locales fassent leurs les objectifs et mettent toute leur autorité à leur service.

De même, il faut espérer que l'évolution des territoires d'outre-mer se poursuivra dans un climat de confiance et de coopération, pour le mieux-être de leurs populations. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission saisie pour avis.

M. Georges Monnet, *président de la commission saisie pour avis.* Mesdames, messieurs, la doctrine de l'Assemblée est, sur ce problème de l'assistance technique, tellement affirmée et les orateurs qui m'ont précédé ont repris le problème d'une façon si complète, que je n'ai pas grand-chose à ajouter à leurs démonstrations. Je pourrais donc renoncer à soutenir la proposition que j'ai déposée au mois d'octobre dernier...

M. Jean Guiter. Ce serait dommage.

M. le président de la commission saisie pour avis. ...étant sûr qu'elle a reçu dès à présent l'accord unanime des membres de cette Assemblée.

Toutefois, en reprenant, le plus rapidement possible, et à grands traits, la question de l'encadrement agricole, je voudrais insister sur le côté psychologique dont tous les orateurs ont déjà indiqué qu'il est pour eux essentiel.

Le problème agricole est dans l'immédiat — on l'a dit — le problème dominant pour l'Afrique, car pour réaliser une industrialisation importante dans les territoires d'outre-mer il faudra beaucoup de temps et de très considérables investissements.

On peut, au contraire, plus rapidement, et avec beaucoup moins d'argent, accroître la production du secteur agricole qui présente, je n'ai pas besoin d'y insister, une possibilité d'accroissement considérable.

On ne peut se contenter d'améliorer la situation des agriculteurs en valorisant les produits: c'est une arme à double tranchant. Nous avons toujours réclamé une politique qui défende les cours des produits, qui réalise leur stabilisation à un niveau rémunérateur. Mais cette politique pratiquée tant dans la métropole qu'outre-mer a pour résultat de faire de la zone franc une zone de prix élevés. Cette situation ne pourra être indéfiniment conservée puisque notre production accrue dépassera de plus en plus les besoins de la consommation intérieure. Il nous faut trouver un écoulement chaque année plus étendu vers les marchés d'exportation, c'est-à-dire à des prix compétitifs. D'autre part nous ne pourrons apporter au Marché commun une contribution utile si nous prétendons y entrer avec des produits trop chers.

Le problème agricole est donc, avant tout, un problème d'accroissement de la productivité, c'est-à-dire d'accroissement des rendements, de diminution des prix de revient et d'amélioration de la qualité. Cela demande d'abord un développement de nos connaissances, scientifiques et techniques. Il est utile de signaler au passage l'insuffisance des crédits dont dispose le fonds commun de la recherche scientifique pour le financement de tous les organismes chargés de faire progresser ces connaissances qu'il s'agisse des sols, des climats et de leur influence sur les diverses productions, qu'il s'agisse de la sélection des variétés et des espèces animales ou végétales, ou de toutes les études concernant les méthodes de culture, l'emploi des engrais, la lutte contre les ennemis des cultures et contre les épizooties, aussi bien que de tout ce qui est nécessaire à un meilleur conditionnement ou à une transformation des produits.

Donc, bien que ce ne soit pas l'objet même de ma proposition, je crois bien faire en insistant pour que le fonds commun de la recherche scientifique outre-mer soit doté des crédits indispensables. Il est, de même, indispensable que les travaux de génie rural, d'infrastructure agricole, soient pourvus des crédits nécessaires pour entreprendre de nombreux travaux, souvent de minime importance, mais qui peuvent contribuer grandement à l'amélioration des possibilités de travail dans beaucoup de régions. On ne fera jamais trop pour placer les producteurs locaux dans les conditions les plus favorables pour tirer le meilleur parti de la terre qu'ils ont à cultiver.

Mais le facteur le plus utile pour accroître la productivité, c'est certainement le développement de la connaissance technique des producteurs. C'est le but que se propose ce que nous appelons l'assistance technique. Il n'est pas besoin d'attendre que les instituts de recherche aient davantage développé leurs connaissances, ni qu'un meilleur programme de génie rural ait généralisé les améliorations foncières. Dès à présent, une meilleure adaptation des méthodes de travail aux possibilités actuelles permettrait d'augmenter considérablement les rendements et, par conséquent, d'abaisser fortement les prix de revient, tout en assurant mieux les profits.

Le développement des connaissances techniques des producteurs doit permettre d'accroître les rendements sans augmenter, autant que possible, les surfaces cultivées. Dans bien des

régions, en effet, spécialement dans le territoire de Côte-d'Ivoire que je représente, l'accroissement des rendements a été, depuis dix ans, obtenu beaucoup plus par le défrichement inconsidéré de la forêt, que par une culture rationnelle; aussi, le ministre de l'agriculture actuel, M. Anoma, a-t-il très justement insisté auprès des producteurs pour leur demander de cesser dorénavant tout empiètement inutile sur la forêt et de s'efforcer, non plus d'accroître l'étendue de leurs exploitations, mais de produire davantage sur la même surface. C'est bien là le problème technique qu'il s'agit pour nous de résoudre.

M. Dusseaulx, comme M. Reyt, M. Cazelles, ainsi que M. Lounda, ont insisté sur la complexité du problème et sur la diversité des conditions de culture d'un territoire à l'autre, conditions qui varient également, parfois, à l'intérieur d'un même territoire. Mais s'il est vrai qu'il ne peut être question, du haut de cette tribune, de fixer des méthodes valables pour tout le monde, s'il est évident que les principes généraux qui seront adoptés devront conserver dans leur application beaucoup de souplesse, il y a des règles communes qui président à la réalisation de tout encadrement agricole. Elles ont été énumérées par les orateurs qui m'ont précédé.

Mais je voudrais insister encore sur leur aspect psychologique.

Il existe un procès à gagner vis-à-vis de l'opinion africaine: il faut démontrer aux habitants des villages qu'ils ne sont pas voués, par leur existence de producteurs agricoles, à une situation inférieure dans la hiérarchie des activités professionnelles et que c'est à eux qu'incombe au contraire, au premier chef, la plus grande possibilité de travailler à l'élévation et à la prospérité de l'Afrique.

Quand on parle de la désertion des villages par la jeunesse, phénomème qui se produit d'ailleurs dans le monde entier, mais qui se produit sur un rythme particulièrement rapide en Afrique, on peut évidemment faire état de la position économique inférieure dans laquelle vivent les producteurs agricoles. On peut citer leurs revenus misérables comparés aux salaires des ouvriers de l'industrie ou aux traitements des fonctionnaires. Mais ce n'est pas la seule raison, ce n'est même peut-être pas la principale raison qui pousse les jeunes gens à quitter les villages. De l'avis de tous ceux qui vivent en contact avec eux, le mobile peut-être le plus fort qui les attire vers la ville, c'est le sentiment d'échapper, en quittant le village, à toutes sortes d'obligations, de servitudes, auxquelles ils se trouvent soumis dans leur milieu traditionnel. Se soustraire à l'autorité des chefs et même à l'autorité du père de famille qui sont en général restées très strictes et qui sont en opposition avec le désir de liberté qui résulte de l'évolution actuelle des esprits, c'est une sorte d'évasion qui leur paraît justifier un saut dans l'inconnu, parmi la foule détribalisée de la ville. Et c'est évidemment un phénomène très grave que de voir affluer dans les grands centres des jeunes gens qui n'ont aucune qualification particulière et dont le principal objectif a été de prendre conscience de leur personnalité en échappant à la contrainte de la vie coutumière.

Dans la mesure où ce phénomène est exact et peut se généraliser, il est très important que l'on engage l'effort psychologique dont je parlais tout à l'heure pour démontrer aux habitants des villages qu'ils ne constituent absolument pas une catégorie inférieure à la population des villes, qu'ils ont à jouer un rôle de premier ordre pour l'avenir de leur territoire et que toutes les bonnes volontés, en particulier celles de la jeunesse, peuvent trouver leur plein emploi dans un contexte social en pleine évolution.

Du fait que les encadreurs que nous voulons installer dans les villages ne doivent pas être les agents d'une administration, mais doivent être placés dans le cadre de collectivités rurales au niveau des planteurs mêmes, il est nécessaire, nous l'avons dit, que leur installation dans les villages soit précédée par une préparation psychologique des populations. Il ne faut installer ces encadreurs que là où on les demande; sinon, l'on aura mis en place un élément artificiel qui ne vaudrait pas mieux que ceux qu'on prétend remplacer.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, bien entendu, que la France pense à l'avenir économique et social de ses territoires et si, jadis, l'administration avait dans chaque cercle constitué des sociétés de prévoyance, c'était bien dans la pensée que ces sociétés permettraient une certaine promotion de l'agriculture locale. Mais ces sociétés agissant par voie d'autorité, si elles ont permis un certain nombre de réalisations techniques, n'ont jamais été la chose des producteurs agricoles. Elles leur sont restées extérieures. L'opinion africaine les a dans leur ensemble condamnées. Mais quand elles ont été remplacées par des sociétés à formes nouvelles, comme les sociétés de modernisations rurales, elles ont généralement conservé un caractère administratif qui les a très souvent fait échouer dans leurs buts.

Parfois aussi, les services agricoles — et nos amis M. Dusseaulx et M. Reyt ont dû le constater en Haute-Volta — ont pensé qu'ils pourraient provoquer une promotion de l'agriculture locale dans les villages des planteurs destinés à devenir des éléments-pilote pour la petite collectivité qui les entourait. Mais l'on a, pour ce faire, donné à ceux qu'on avait choisis des moyens matériels qui leur permettaient, en effet, une agriculture moderne, mais qui étaient hors de portée de l'ensemble de la communauté villageoise. On en a donc fait, non pas des guides, mais des anomalies. Car il ne s'agit pas, bien entendu, de faire que la situation de quelques producteurs agricoles soit améliorée, que leur productivité augmente de 100 p. 100 C'est la production moyenne qu'il faut faire augmenter de 10, de 20 ou de 30 p. 100, davantage si possible. C'est ainsi que nous aiderons à accroître le bonheur de tous et l'ensemble de la production.

En résumé, toutes les mesures prises par l'administration, sans qu'elles aient été profondément désirées et exactement comprises par les populations, n'ont pas obtenu le résultat escompté. Dans la préparation psychologique à réaliser, les nouveaux conseils de gouvernement, qui disposent maintenant de ministres de l'agriculture choisis parmi les personnalités très au fait des problèmes locaux, auront sur les habitants des villages la force de persuasion nécessaire pour leur faire désirer, pour leur faire réclamer ces institutions d'un type nouveau, d'un type coopératif qui contribueront à donner au cadre dans lequel les habitants sont appelés à vivre dans l'avenir un caractère tout différent des formes traditionnelles et autoritaires, un cadre dans lequel la responsabilité sera prise collectivement, sur le plan de l'égalité, entre tous ceux qui voudront apporter leur contribution à un programme commun. Dans certains territoires d'ailleurs, cette transformation semble s'amorcer sur un rythme extrêmement rapide. En Guinée par exemple le Gouvernement a décidé de supprimer toutes les sociétés de prévoyance, jugeant qu'elles pouvaient être remplacées, partout, par des coopératives agricoles. Or, constituer des coopératives agricoles n'est pas un acte administratif; cela suppose une volonté préalable des villageois. Sans doute, dans les territoires d'outre-mer où l'avènement de conseils de gouvernement, l'application de la loi-cadre ont créé, sans conteste, un grand élan et une grande espérance, on peut tabler sur la volonté de transformation des populations rurales pour essayer de créer des institutions reposant sur le consentement, sur la volonté même des collectivités villageoises. On peut espérer que la jeunesse, se trouvant associée à la création et à la gestion de ces institutions nouvelles, n'aura plus le sentiment de demeurer dans son village sans responsabilité et qu'elle perdra de ce fait une des raisons qui la poussaient à s'en éloigner.

Cette transformation des esprits est évidemment très importante au point de vue psychologique; elle répond à un désir que nous avons eu quand nous avons voté la loi-cadre, lorsque nous avons demandé que des élections se fassent au niveau des circonscriptions, au niveau des villages pour les doter d'assemblées responsables, appelées progressivement à succéder, dans l'exercice de l'autorité, aux chefs traditionnels.

Dans l'exemple de la Guinée que je citais tout à l'heure, sur ce plan des chefs coutumiers, on brûle aussi les étapes. Le cadre des chefs de canton a été supprimé par le conseil de gouvernement à qui il appartient, maintenant, de les remplacer par des personnalités susceptibles d'exercer une meilleure administration que leurs prédécesseurs, et de les placer sous le contrôle des conseils élus par l'ensemble de la population.

Quelles conclusions tirer de cette évolution accélérée ? C'est que le problème essentiel est maintenant celui de la formation des cadres. Dans toute société en transformation, que ce soit la société africaine ou toute autre, le problème majeur, le problème dominant est de mettre à la disposition des hommes qui veulent se gouverner eux-mêmes les responsables techniques capables d'éviter que cette immense espérance ne se traduise rapidement par une immense désillusion. Sur cette question de l'encadrement, notre rapporteur de la commission des affaires financières avait raison de dire que ce n'est pas le mot « d'assistance » qu'il faut employer, mais le mot de « coopération », pour bien montrer que la France entend se joindre, par l'apport qu'elle fera de capitaux et de techniciens, à une opération qui, loin d'être extérieure à la volonté africaine, correspond à l'effort et à la tendance affirmés de leur côté par les populations locales.

Mais cette coopération, pour atteindre son but, comme on l'a déjà fait remarquer, ne peut pas être une sorte de subvention permanente faite par la métropole aux collectivités villageoises; elle constituera, à l'origine, un don initial, M. Reyt et M. Dusseaulx ont très justement insisté sur ce point; il ne faut pas que l'encadrement des collectivités rurales soit pris en charge d'une façon définitive par des subventions métropolitaines. L'amendement proposé par M. Lounda au nom de la commission de l'agriculture apporte à la rédaction initiale la précision nécessaire. Nous entendons bien que les encadrements locaux soient pris en charge par les collectivités locales aussitôt que l'amélioration du rendement culturel leur permettra de supporter les charges de cet encadrement. Cela leur sera d'autant plus facile que ces charges seront plus légères. Et, c'est pourquoi, on l'a déjà dit, les cadres à recruter devront l'être autant que possible, eux aussi, au niveau des villages, parmi des éléments locaux qui accepteront d'assumer leur mission sans exiger une rémunération trop coûteuse. Il faut éviter d'avoir à envoyer dans les villages des encadreurs formés à grands frais et dans des conditions qui les habilitent à réclamer des traitements assez élevés. Les contractuels européens ou africains, formés en France par le B. D. P. A. sont conscients de leur valeur et il est naturel qu'ils demandent, pour leurs fonctions d'encadreurs, des traitements analogues à ceux qu'ils pourraient percevoir dans un autre secteur. Les charges qui résulteraient de leur permanence dans les villages risqueraient d'être trop lourdes pour être supportées par les petites collectivités locales. La mission la plus importante qui incombera à ces encadreurs d'origine consistera donc surtout, après avoir exercé leur action pendant un certain temps dans un ou plusieurs centres locaux, à préparer leurs successeurs au niveau des jeunes Africains animés par un certain idéalisme, par une vocation nécessaire, capables d'accéder aux connaissances techniques indispensables, et qui acceptent de remplir leur rôle dans des conditions de rémunération matérielle susceptible d'être un jour prise en charge par la collectivité villageoise.

Il me semble que le problème étant ainsi clairement posé, le Gouvernement français ne devrait pas hésiter à nous suivre dans la demande que nous lui adressons de dégager, dans les crédits du F. I. D. E. S., les sommes nécessaires pour permettre de mettre en place cet encadrement agricole. Il y a des milliers et des milliers de villages en Afrique; nous ne demandons pas de les pourvoir tous à la fois; il faut agir progressivement. Le B. D. P. A., dont on a signalé le rôle excellent, n'a pu former cette année que cent cinquante personnes. Cette seule formation ne peut évidemment pas suffire à couvrir rapidement les besoins de l'ensemble des villages intéressés; mais ces cent cinquante jeunes gens, formés en 1957-1958, seront précisément capables, à leur tour, d'en former des centaines au niveau local, et le B. D. P. A., ainsi que la fédération des coopératives et de la mutualité, sont également prêts à se mettre à la disposition des gouvernements locaux pour aller sur place créer les centres nécessaires pour la formation technique et psychologique des jeunes encadreurs recrutés dans les villages. D'autre part, pour donner aux encadreurs la spécialisation technique correspondant aux productions dont ils auront à s'occuper, je connais un certain nombre de centres de recherches qui sont tout à fait prêts à prendre en stage, pendant plusieurs mois, les jeunes gens destinés à s'occuper des productions pour lesquelles ils sont spécialisés...

M. Roger Dusseaulx. Certains le font déjà.

M. le président de la commission saisie pour avis. ... Ainsi, la formation des futurs encadreurs pourrait s'accomplir sans que les jeunes gens aient à quitter leur territoire, c'est-à-dire sans qu'ils perdent trop longtemps contact avec leur propre village.

Sous le bénéfice de ces observations, notre proposition ne devrait donc pas rester lettre morte, et je pense que l'on voudra bien créer dans la section générale du F. I. D. E. S. une rubrique spéciale où seront inscrits des crédits pour l'encadrement agricole. La commission des affaires financières a, en effet, précisé que c'était dans la section générale du F. I. D. E. S. qu'il fallait ouvrir des crédits, de telle façon que l'on puisse être tout à fait assuré que l'affectation de ces sommes correspondra bien aux idées que je viens de développer. Il faut que les gouvernements locaux partagent notre conviction que l'encadrement agricole nécessite des personnes d'une technicité suffisante et animées par la foi nécessaire pour remplir le grand rôle qui leur est assigné. Tout en laissant aux territoires leur pleine responsabilité en matière de recrutement et de choix, il est logique que l'on veille à ce que les dépenses d'encadrement agricole ne soient pas noyées dans l'ensemble des crédits inscrits dans les sections territoriales du F. I. D. E. S. C'est pourquoi j'ai trouvé très justifiée la proposition de la commission des affaires financières demandant que le fonds général prenne en charge ces crédits d'encadrement, et la commission de l'agriculture a même ajouté une mention pour préciser qu'une rubrique spéciale pourrait être ouverte dans le fonds général du F. I. D. E. S. pour mettre à part, d'une façon très nette, les crédits affectés à l'encadrement. Ces crédits pourront être limités à un certain plafond du fait qu'au bout de quelques années les collectivités villageoises doivent être capables de prendre en charge les dépenses dont elles auront elles-mêmes le bénéfice, ce qui libérera des crédits permettant de poursuivre les expériences dans d'autres villages.

Tout concourt donc, dans le domaine de l'encadrement agricole, à nous permettre de réclamer, avec la plus grande fermeté au Gouvernement un effort important en dépit de nos difficultés financières actuelles.

Depuis les dernières élections des assemblées territoriales et la création des conseils de gouvernement, depuis l'application de la loi-cadre, les représentants des territoires d'outre-mer, élus au suffrage universel et au collège unique — et de ce fait donc, porte-paroles authentiques de leur population — n'ont jamais manqué d'affirmer leur volonté de ne pas prétendre à une indépendance illusoire pour leurs territoires, mais de construire avec la France, dans l'égalité, dans la liberté et dans la fraternité, une grande communauté humaine, vivante

et durable. C'est un appel dont nous apprécions tout le prix et auquel, je le pense, la métropole doit répondre sans aucune arrière-pensée. Mais cette grande espérance ne peut trouver de justification que si un ensemble de réalisations matérielles et morales démontrent aux populations africaines qu'elles ont misé, si l'on peut dire, sur le bon tableau. « Miser sur le bon tableau », c'est un peu dans ces termes que M. Félix Houphouet-Boigny s'exprimait à Abidjan, il y a un peu moins d'un an, lorsque le docteur N'Krumah, venu du Ghana dont il est le chef, échangeait avec le président du R. D. A des vues sur l'avenir des pays africains. « C'est le plus grand pari du siècle » a dit le président du Rassemblement democratique africain, en affirmant qu'il était de l'intérêt des territoires africains de ne pas s'enfermer dans la solitude, et de chercher à bâtir leur avenir sur une collaboration confiante et totale avec un pays métropolitain. Ce pari, il faut que nous aidions l'Afrique à le gagner, car nous le gagnerons avec elle. Nous voulons, j'en suis sûr, tous ici, construire cette grande communauté humaine. Nous voulons même aller plus loin puisque, par notre pénétration dans le Marché commun, nous avons même l'espoir de nous engager dans une grande entité « Europe-Afrique ». Aussi est-il indispensable pour la France de faire tout ce qui peut favoriser l'évolution de l'Afrique dans le sens d'une toujours plus étroite solidarité économique et d'une toujours plus complète compréhension morale. Or, je le répète, après tous ceux qui m'ont précédé, c'est en agissant en faveur de l'agriculture qu'on peut, avec des moyens limités, obtenir les résultats les plus certains. C'est le jour où les populations agricoles se sentiront véritablement heureuses de vivre et sûres de leur destin que nous serons assurés que la position prise par les élus d'Afrique est vraiment irréversible. C'est pourquoi, je ne doute pas que l'appel que nous adressons aujourd'hui au Gouvernement sera entendu et qu'ainsi nous aurons pu apporter une nouvelle pierre à la grande œuvre constructive que, tous ensemble, nous avons la volonté de mener à bien. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jacobson.

M. Alfred Jacobson. Je n'ajouterai que quelques mots à l'exposé de notre collègue M. le président Monnet.

Tout d'abord, la commission du plan donne son entier accord — et ce, avec enthousiasme — à la proposition et au rapport de la commission. Un point spécial de l'exposé de M. Monnet a retenu particulièrement mon attention; il s'agit de l'inscription dans la section générale du F. I. D. E. S. des crédits destinés à l'encadrement agricole. Nous pensons que cette initiative est heureuse.

Comme il a été dit, on s'assure ainsi une action de direction sur cet encadrement. Ensuite et surtout il ne faut pas oublier que la tendance actuelle est d'accroître les fonds à inscrire dans la section générale, notamment au profit des grands ensembles énergétiques et miniers. Or, il est désirable qu'on puisse, en contrepartie dans cette section générale, témoigner de l'intérêt majeur que l'on porte à l'agriculture.

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Alfred Jacobson. Nous sommes pénétrés de l'idée que la promotion des populations est fonction directe et majeure du développement agricole, donc, dans une certaine mesure, de l'encadrement sur lequel on a tout à l'heure projeté de judicieuses lumières. Nous ne pouvons qu'être heureux de cette initiative, approuvée par la commission des affaires financières, de voir le chapitre « Paysannat. — Développement agricole » inscrit dans la section générale du F. I. D. E. S. aux côtés des crédits destinés aux grands ensembles miniers et industriels (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant que la prospérité de toutes les parties constitutives de la zone franc et la conscience de leur solidarité économique sont le meilleur gage de leur cohésion,

« Considérant que les productions agricoles sont celles qui peuvent être les plus facilement développées, dans l'intérêt des populations locales aussi bien que dans l'intérêt de la communauté France-outre-mer,

« Considérant que l'organisation systématique d'une coopération technique agricole serait un facteur efficace de l'accroissement rapide de la production agricole, de l'abaissement des prix de revient et de l'amélioration de la qualité des produits,

« Demande au Gouvernement de dégager sur la section générale du F. I. D. E. S. les crédits nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de coopération technique agricole dans les pays et territoires d'outre-mer ».

Je suis saisi d'un amendement présenté par M. Lounda, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, tendant à rédiger comme suit les quatrième et cinquième alinéas de la proposition:

« Considérant que l'organisation systématique dans le domaine agricole d'une coopération technique serait un facteur efficace de l'accroissement rapide de la production agricole, de l'abaissement des prix de revient et de l'amélioration de la qualité des produits;

« Demande au Gouvernement de dégager sur la section générale du F. I. D. E. S., dans le cadre d'une rubrique spéciale, les crédits nécessaires à la mise en œuvre d'une politique agricole de coopération technique dans les pays et territoires d'outre-mer, la prise en charge de ces crédits par les collectivités intéressées devant intervenir dès qu'elles en seront capables ».

La parole est à M. Lounda, pour soutenir l'amendement.

M. Lounda. L'amendement que vous propose la commission de l'agriculture s'est trouvé expliqué par le rapport que je vous ai fait tout à l'heure.

Il s'agit de créer une organisation systématique dans le domaine agricole certainement profitable au producteur, ce que nous recherchons en premier lieu. Mais nous voulons aussi que le Gouvernement dégage des fonds particuliers dans le cadre des crédits agricoles de la section générale du F. I. D. E. S. et il faudra, bien sûr, connaître exactement quels sont les fonds dégagés de façon à pouvoir contrôler leur emploi. C'est pouquoi nous estimons qu'une rubrique spéciale doit être créée pour séparer ces fonds de ceux utilisés dans la rubrique commune de la section générale du F. I. D. E. S.

Nous estimons, d'autre part, que les fonds devront être dégagés de façon temporaire seulement car il est évident que les collectivités intéressées auront à prendre la relève dès que possible.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. Mesdames, messieurs, la commission accepte l'amendement mais, avant de vous exposer pour quelles raisons, je rappellerai que l'un des orateurs a, dans la discussion générale, indiqué que l'encadrement se plaçait dans un contexte d'ensemble et qu'un problème d'économie était posé. C'est exact; c'est juste. Cette question pourra donc

être débattue avec plus de fruit peut-être à l'occasion des propositions déposées et qui seront rapportées incessamment, dans le cadre du financement du crédit agricole et de la mutualité.

Je voudrais mettre en garde l'Assemblée et les territoires d'outre-mer pour qu'ils ne soient pas trop attirés par l'aspect le plus facile de l'encadrement. Je réponds par cela, à un orateur qui demandait qu'un parallélisme absolu ou presque constant soit établi entre l'encadrement, le développement de la production agricole et la commercialisation. Dans le cadre de l'enseignement agricole ou de l'encadrement de la production agricole, je voudrais éviter qu'on mît trop souvent l'accent sur la commercialisation car il est à craindre que les jeunes gens appelés à suivre les cours et à travailler ensuite dans les villages ou secteurs de villages, ne soient plus facilement attirés par la commercialisation que par la production proprement dite qui doit être leur activité essentielle.

Ce sont les seules observations que je voulais faire; ce n'est pas une contradiction, c'est une mise en garde pour l'avenir.

M. Roger Dusseaulx. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dusseaulx, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roger Dusseaulx. Permettez-moi de préciser. Je disais tout à l'heure que production agricole et commercialisation devaient marcher de pair; cela ne veut pas dire que les mêmes personnes soient les exécutants de l'une et l'autre, mais simplement que l'organisation de la production agricole doit être faite en vue de la commercialisation, qui est finalement la rentabilité du produit. Il ne s'agit pas pour les encadreurs de s'occuper de la commercialisation du produit, c'est tout à fait contraire à ce que j'ai voulu dire.

M. le rapporteur. Je suis heureux de cette mise au point, car j'avais compris le contraire.

M. Roger Dusseaulx. C'est pourquoi je me suis permis de vous interrompre.

M. le rapporteur. Je vous en remercie.

La commission des affaires financières accepte l'amendement proposé par la commission de l'agriculture, parce qu'il reprend le terme de « coopération technique ». Je ne développerai pas les raisons pour lesquelles la commission des affaires financières a opté pour ce terme.

Nous sommes heureux que la commission de l'agriculture ait envisagé le principe d'une rubrique spéciale dans la section générale du F. I. D. E. S., il faut, en effet, qu'il y ait une rubrique spéciale pour que nous connaissions l'affectation réelle des crédits qui doivent servir uniquement à former les encadreurs dont l'utilité est incontestable dans les territoires d'outre-mer.

Enfin, la commission accepte la dernière phrase de l'amendement: « ...la prise en charge de ces crédits par les collectivités intéressées devant intervenir dès qu'elles en seront capables ». Cette préoccupation n'avait pas échappé à la commission des affaires financières, mais nous avions cru sage de ne pas la faire figurer. La commission de l'agriculture préfère l'ajouter, nous ne nous y opposons pas, sans, pour cela, nous bercer de trop d'illusions en la matière.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition amendée.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. Je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition:

« Proposition demandant au Gouvernement de mettre à la disposition des pays et des territoires d'outre-mer les crédits nécessaires pour mener à bien une politique agricole effective de coopération technique. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

— 4 —

O. C. R. S. KILIAN. PREMIERE CITE ORGANISEE AU SAHARA FRANÇAIS

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. La Gravière et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de la République française de donner le nom de Kilian à la première cité ayant pour origine l'une des agglomérations humaines qui s'organiseront au Sahara français comme suite à l'institution de l'O. C. R. S. (N°s 78 et 131, session 1957-1958.)

La parole est à M. le rapporteur.

M. La Gravière, *rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.* Mesdames, messieurs, que de noms seraient à retenir ou à exalter au sujet de l'histoire et de la mise en valeur du Sahara français! Le premier de ces noms devrait être celui de René Caillié et je souhaite vivement que notre éminent collègue M. le président Jacobson, en sa qualité de président du comité national René Caillié, lui qui a tant contribué à faire connaître ce nom à nos compatriotes, voulût bien, au cours de ce débat, évoquer ce grand souvenir.

Mais pour nous en tenir au présent siècle, depuis son début combien de noms également et de dates seraient à évoquer.

1902 marque l'organisation des territoires du Sud. Mais, déjà — et depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis la première exploration de Henri Duveyrier, alors âgé de vingt-ans — des géologues, des géographes, des ethnologues passionnés — civils ou militaires — se sont employés à forcer la solitude du désert et à établir sa stratigraphie. L'histoire de cette période évoque le drame de la seconde mission Flatters et la progression de la mission Foureau-Lamy.

De 1904 à 1913, de nouveaux itinéraires sont tracés par Laperrine et par Charlet.

En 1916, Charles de Foucauld est assassiné à Tamanrasset. L'année 1958 permettra, nous voulons le prévoir, de célébrer le souvenir de l'ermite saharien, né en 1858, dont la haute figure fut marquée par les stigmates du désert et du martyre.

En 1921, disparaît René Chudeau. Après avoir, pendant quinze ans, bravé la faim, la soif, l'isolement et la mort en parcourant le Sahara pour rassembler une documentation considérable d'ordre géologique, météorologique, zoologique, botanique, ce normalien, agrégé de l'Université, mourut de misère à l'âge de 57 ans.

Au nom de Chudeau restera lié celui d'Emile-Félix Gautier, son contemporain, mort en 1940. C'est Gautier qui avait entraîné Chudeau vers l'exploration saharienne. Normalien, lui aussi, et agrégé, il ne trouvait pas à son goût la vie sédentaire; cet homme d'action ne cessa de parcourir l'Afrique entière, de l'observer et d'écrire sur ce sujet tout ensemble unique et divers. Son œuvre est de premier ordre et laisse une trace ineffaçable en géographie, en géologie, en histoire. En plusieurs randonnées, il parcourut le Sahara avec Chudeau, déterminant les principaux caractères et dressant l'inventaire de l'immense désert,

A partir de 1922, vont se succéder, sur terre et dans le ciel, des exploits, raids et convois, consacrant la victoire du moteur sur les tanezrouffs meurtriers. Moins de cinq années se trouvent ainsi illustrées par la mission Haardt-Audouin-Dubreuil, l'épopée de la croisière noire, celle de Georges et René Estienne, vrais baliseurs du désert, le second ayant payé de sa vie l'audace d'une telle entreprise.

1939 voit le prolongement jusqu'à Kenadza de la voie ferrée qui reliait Ouldja à Bou-Arfa et qui constitue désormais l'amorce du « Méditerranée-Niger », autrement dit du « Transsaharien », espérance de Duvivier que rejoignait l'une des idées maîtresses de E.-F. Gautier.

Nous ne parlerons pas des randonnées d'un autre caractère effectuées par d'autres explorateurs et de hardis savants, l'une des dernières en date (décembre 1954-janvier 1955) étant celle de M. Théodore Monod, qui, à dos de chameau, se rendit d'Ouadan à Araouan, fixant ainsi à 900 kilomètres le record de distance entre deux points d'eau.

Votre commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer regrette de ne pouvoir, à l'occasion de la proposition n° 78, relater toutes les prouesses accomplies au prix des pires dangers, les admirables initiatives et les sacrifices, souvent obscurs, auxquels elles ont donné lieu et dont l'ensemble constitue une entreprise surhumaine, grandiose et pacifique, au bénéfice de laquelle l'Union française se trouve aujourd'hui placée.

Le dessein de la proposition n° 78 est d'obtenir qu'un hommage solennel soit rendu à l'un des ces hommes, au Français Conrad Kilian, dont la vie et les travaux ont été consacrés, de manière absolue, à ce but exclusif: la géologie, la géographie du Sahara, et l'inventaire de son sous-sol.

Dans une très belle étude, deux Français qui eurent le privilège de compter parmi ses amis, MM. François de Chasseloup-Laubat et Henri Dupriez, parlent, en termes saisissants, de la personne et de l'œuvre de Conrad Kilian.

Le premier déclare:

« Kilian était avant tout, comme l'avait été son père, un géologue de génie. Mais il aurait pu aussi briller en mathématique pure, en littérature ou en n'importe quoi. »

Et le second raconte:

« Une personnalité appartenant au monde la presse française, désireuse de commencer une étude sur les pétroles sahariens, consulta, au début de cette année, plusieurs géologues spécialisés dans ces questions. Nous l'entendîmes raconter comment ses interlocuteurs répondirent à l'unanimité, et tout juste à la manière du chœur antique: « Mais nous devons tout à Kilian! ». C'était montrer une honnêteté et une probité auxquelles on peut rendre hommage.

« — Comment dites-vous?... Kilian ?... ». Ce nom était absolument inconnu.

Cependant, la bibliographie concernant Conrad Kilian et ses travaux est importante. Citons notamment:

— sur Kilian:

Bulletin de la Société géologique de France, (1951, 6e série), t. I; f. 4, 5, 6; pages 303-309. — Conrad Kilian (1898-1950), par J. Bourcart;

Chronique des mines d'outre-mer et de la recherche minière, publiée par le bureau d'études géologiques et minières, avec le concours du bureau de recherches géologiques et minières et de l'association des services géologiques africains, n° 251 (mai 1957), page 166;

Bulletin des comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, n° 15 (7 octobre 1957), rubrique *Pétrographie;*

— Travaux de Kilian:

Au Hoggar, mission de 1922. — Paris, 1925, in-8°, Société d'éditions géographiques maritimes et coloniales. (Dans la première partie, intitulée: *Des pays crétacico-tertiaires sud-constantinois, ou du Sahara arabe sud-constantinois*, Kilian étudie l'hypothèse d'un golfe lagunaire méditerranéen dans le Sahara sud-constantinois subsistant jusqu'à une époque relativement récente. Il conclut: « Le desséchement des résidus des golfes sahariens plio-pléistocènes s'est parachevé pendant la période historique et l'on ne saurait ne pas évoquer ici le souvenir du lac Triton des écrivains latins ». La seconde partie de cet ouvrage, intitulée: *Du massif central saharien ou du pays targui (Ahaggar et Ajjer), études géologiques, études botaniques, études zoologiques*, est un monument qui fait époque; en particulier, Kilian détermine le caractère résiduel de la flore du Hoggar. L'ouvrage est dédié au professeur E.-F. Gautier);

Carte géologique internationale de l'Afrique, dressée et publiée par le bureau d'études géologiques et minières coloniales, 12, rue de Bourgogne, Paris (7e); feuillets 1 et 2 (1948), en collaboration avec M. Georges Daumain.

Conrad Kilian est né au château des Sauvages, près de Lamastre, dans l'Ardèche, le 25 août 1898. Son père, membre de l'Académie des sciences, professeur de géologie à la faculté des sciences de Grenoble — dont il devait devenir le doyen — décrivit avec Pierre Termier la géologie des Alpes françaises. Le professeur Wilfred Kilian descendait d'une famille d'intellectuels strasbourgeois, issus de graveurs sur bois, de lointaine ascendance irlandaise; il était le petit-neveu de Cuvier, fondateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie. Née Boissy-d'Anglas, la mère de Conrad Kilian descendait directement de l'illustre président de la Convention.

Après des études littéraires et mathématiques très poussées, Conrad Kilian prit part, à partir de 1917, à la guerre mondiale; cité à l'ordre, il fut démobilisé en 1920 comme sous-lieutenant d'artillerie. Il choisit la carrière de son père: il serait géologue.

Dès sa première mission au Sahara, en 1922, il acquit la certitude scientifique de la présence de gisements considérables de pétrole dans cette partie du monde. A partir de 1928, cette certitude devint pour lui une évidence dont il donna les irréfutables fondements géologiques.

Le professeur Jacques Bourcart, géologue bien connu, apporte ce témoignage:

« Quand je suis parti avec la mission Olufsen, Wilfred Kilian — doutant encore des généralisations de son fils — me confia la mission de vérifier ses coupes. Partout où je franchis l'enceinte tassilienne, le même dispositif se retrouva et, dans la suite, au Maroc, en Algérie et jusqu'en Guinée. Les dénominations de Kilian sont devenues classiques au point qu'on en a le plus souvent oublié l'auteur. »

Conrad Kilian se voue, en France, à l'exploitation des résultats de ses voyages, pour tout ce qui concerne le Sahara central et les Touareg: préhistoire, art, folklore, ethnologie, politique même. Une exposition saharienne, au musée de l'Homme, présente un admirable ensemble des efforts de Kilian. Puis un immense travail technique, d'ordre cartographique, lié aux problèmes de la géologie africaine, va occuper Kilian jusqu'au moment dramatique de la nouvelle guerre.

Le lieutenant d'artillerie Conrad Kilian repart. Il participe héroïquement à la défense désespérée du Quesnoy, au cours de laquelle il est blessé.

Après sa captivité, Kilian retourna en Afrique. Il reprit ses travaux et sa lutte. Victime d'un empoisonnement qui devait le laisser très amoindri, il mourut tragiquement à Grenoble, le 29 avril 1950, sa passion ayant été celle de l'indépendance française considérée par lui, et à juste titre, actuellement illusoire, puisque notre économie est, énergétiquement, vassale de l'étranger.

Avec un désintéressement absolu, Conrad Kilian avait consacré à ses travaux, à ses explorations et à sa lutte solitaire, toute sa fortune et celle des siens. Ses travaux scientifiques n'avaient, au début, soulevé d'intérêt qu'à l'étranger. La Royal

Geological Society, de Londres, lui décerna sa médaille d'or, qu'il refusa. Toutefois, ses sacrifices et des années d'innombrables efforts en faveur de son pays ne devaient pas rester vains, puisqu'un de ses compagnons d'armes de 1940, devenu ministre de l'industrie et du commerce, eut les dons d'autorité nécessaires pour imposer à la France la victoire saharienne du pétrole — victoire, il est vrai, chaque jour menacée par les convoitises étrangères.

Dans la notice qu'il a consacrée à Conrad Kilian, M. le professeur Jacques Bourcart écrit:

« Il y a, parmi ceux dont l'œuvre fait progresser la science, deux types extrêmes d'esprits. Les uns, au cours d'une carrière harmonieuse, développent au maximum l'acquit de leurs prédécesseurs. Epaulés par leurs amis et leurs collègues, prolongés par leurs élèves, ils réalisent, grâce à un travail continu, souvent acharné, une œuvre dont l'importance est évidente pour leurs contemporains. Il est superflu de dire que, non seulement les honneurs académiques, mais tout ce qui donne un prix à la vie, sera la juste récompense de leurs efforts. Tel a été le cas de Wilfred Kilian.

« Les autres semblent mépriser les sages règles communes, ou même dédaigner tout effort prolongé. Au grand scandale parfois de leurs contemporains, ils bouleversent pourtant toutes les notions qui paraissent certaines. Il est rare qu'ils soient compris, plus rare encore que nous nous apercevions à temps de leur valeur. Conrad Kilian était de ceux-là.

« Son œuvre a été brève — 55 notes — dont trois ou quatre essentielles. Mais elle marque, dans son domaine propre, une vraie révolution de nos connaissances. Résoudre, presque sans effort, les problèmes les plus ardus, imaginer les hypothèses qui seront demain nos guides les plus précieux, tout lui était facile. Et ces vues audacieuses, qui nous ont heurtés ou même souvent choqués, lui semblaient évidentes. Aussi, il consacrait à la recherche de l'élégance de la forme, ou même d'un tour humoristique, le temps que les autres mettaient simplement à débrouiller la masse des faits. »

Lors de sa première mission au Sahara, Conrad Kilian s'attaqua au gigantesque massif montagneux du Hoggar, centre et point de départ de son œuvre. Une étude géologique et morphologique du Hoggar lui permit de distinguer, dégager et définir un certain nombre de régions et de sous-régions, et un certain nombre d'unités structurales. La distinction de ces unités de stucture homogène lui parut si importante, géologiquement et géographiquement, qu'il en fit le support de toute son œuvre stratigraphique: pays pré-tassiliens, enceinte tassilienne, entourant le pays cristallin, autant d'unités structurales d'un massif central grand comme la France européenne.

« Un des résultats de notre mission dont nous sommes fiers — écrivait Conrad Kilian — c'est la démonstration de l'existence d'un « faîte saharien » algonkien comparable au « bouclier canadien », au « faîte sibérien » et au « bouclier baltique. »

Cette découverte du bouclier algonkien du Sahara est le point de départ de l'étude des différentes régions, avec leurs enveloppes primaires, en particulier par une mission d'exploration d'est en ouest du Sahara. La stratigraphie du Sahara, jusqu'alors et en grande partie un mystère, est définitivement établie grâce à cette étude par unités de structure homogène. De telles observations eurent une répercussion considérable sur la connaissance géologique de vastes portions d'Afrique centrale et occidentale et contribuèrent à en distinguer les caractéristiques.

Dans l'étude que nous avons déjà signalée, M. Henri Dupriez expose:

« Le Continental intercalaire (autrement dit: le groupe des grès de Nubie, s'étageant du carbonifère supérieur au crétacé moyen, et demeurés inclassables jusqu'à Kilian), notion qui, après lui, deviendra classique, lui donne la clef de structures profondes dont l'âge ne se compte qu'en millions d'années.

« Le socle saharien tabulaire, ainsi qu'il le prouve, est resté émergé entre deux grandes transgressions des eaux marines, l'une au primaire, l'autre à la fin du secondaire et au début du tertiaire. Refluant dans les vallées des massifs cristallins, leurs vagues ont cerné les vieux môles du Hoggar et du Tibesti qui formaient deux îles. Or, la géologie du pétrole n'est que la géologie de bassins sédimentaires marins ou laguno-marins, bassins de subsidence comblés de débris organiques et de plankton mort. Au Sahara, ils peuvent atteindre, dans des structures horizontales et calmes, une amplitude énorme. La paléogéographie nous révèle, par exemple, une mer du Fezzan oriental, réduite par la suite à un immense golfe lagunaire. »

Dès lors, et à bon droit, dans son n° 251 de mai 1957, page 166, la *Chronique des mines d'outre-mer et de la recherche minière* affirmait:

« Tous les géologues africains connaissent l'œuvre saharienne de ce pionnier, mais ce qu'on ignore généralement c'est que, depuis 1930 et jusqu'à sa mort tragique en 1950, Conrad Kilian n'a pas cessé d'affirmer l'existence du pétrole dans le sous-sol saharien, non sans donner les fondements géologiques de sa certitude.

« Maintenant que les prévisions de Conrad Kilian sont confirmées, il était bon que son nom soit associé aux victoires d'Edjelé, de Tiguentourine et d'Hassi-Messaoud. »

Dans sa notice présentée à la Société géologique de France, au cours de la séance du 4 juin 1951, M. le professeur Jacques Bourcart s'exprimait ainsi:

« Il est encore bien difficile de mesurer tout ce qu'il nous a donné. Une œuvre si riche n'a été possible que par un don de toute sa personne et de toute sa vie consacrée au même but. Comme Douls, Flatters, René Chudeau ou leurs très jeunes émules, Meyendorff et Jacquet, Kilian a succombé à un effort trop intense. Par une série de fatalités, la plupart des géologues du Sahara disparaissaient avant que nous ne nous soyons rendu compte de la valeur de leur effort, de l'importance de leurs conquêtes. Seuls, peut-être, ses camarades africains ont su ce qu'était Conrad Kilian, son extraordinaire acuité d'observation, sa profonde érudition et sa grande sûreté de jugement, mais aussi son patriotisme, son courage, son enthousiasme et sa générosité. C'était une des belles figures de l'exploration africaine... Il est bien triste de ne pouvoir le dire que trop tard. »

Déjà, le 8 mai 1950, prononçant l'éloge funèbre de Kilian, M. Bourcart avait dit:

« L'apport de Kilian à la géologie africaine a été capital. Dès sa première mission, il reconnaît que le massif central saharien, considéré depuis Chudeau comme silurien, est antécambrien, recouvert, en discordance, par les « grès inférieurs » cambo-silutiens; puis, après la dépression tassilienne gothlandienne, par les grès dévoniens des Tassalis. Le schéma stratigraphique exposé en trois pages bouleverse la stratigraphie d'un quart de l'Afrique. Il est si classique qu'on en a oublié l'auteur. Puis, c'est la notion si féconde de « Continental intercalaire », l'établissement d'une stratigraphie de l'anté-cambrien.

« Soldat, explorateur d'un grand courage physique, il nous laisse l'image d'un gentilhomme d'une farouche indépendance... Son nom sera, en tout domaine, inséparable de l'histoire du Sahara français. »

Nous avons pensé que le nom de Kilian, inséparable — comme il vient d'être dit — de l'histoire du Sahara français, devrait l'être également de sa géographie. En 1928, Kilian faisait appeler « Monts Doumergue » une chaîne de montagnes s'étendant sur 400 kilomètres aux frontières de l'Algérie, de la Lybie et de l'Afrique occidentale française. La France s'ho-

norerait aujourd'hui en donnant le nom de *Kilian* à la première cité qui s'organisera au Sahara, si possible à proximité du Hoggar où cet audacieux savant s'est livré à l'étude approfondie et ardue qui donna la clef des trésors sahariens.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, nous vous prions d'adopter la proposition qui vous est soumise dans les termes modifiés, dont il vous sera donné lecture par M. le président. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole dans la discussion générale ?

M. Maurice Dardelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dardelle.

M. Maurice Dardelle. Monsieur le président, mes chers collègues, les propositions de notre collègue M. le pasteur. La Gravière sont toujours excellentes et, quand il le faut, courageuses. Quant à M. le colonel Castex, nous savons qu'il est toujours présent quand il s'agit de défendre les ailes françaises, les hommes qui les servent et les champs d'action qui s'ouvrent à leur dévouement et à leur héroïsme. Aussi bien, leurs propositions et leurs rapports sur Conrad Kilian, d'une part, et sur les frères Estienne, d'autre part, sont dignes de leurs auteurs et de leurs interventions antérieures. A notre sentiment, leurs travaux méritent de retenir spécialement l'attention de cette Assemblée et — j'ose l'espérer — d'emporter son adhésion.

Conrad Kilian et les frères Estienne ont été de grands serviteurs de notre pays et tous trois ont eu une action directe sur l'état actuel du Sahara et sur son avenir tel que nous pouvons le concevoir. Conrad Kilian a été l'un des premiers à percevoir l'existence du pétrole saharien, et les frères Estienne ont été parmi les premiers à mettre en œuvre les moyens pratiques d'exploiter les richesses décelées dans le grand désert.

Un véritable enthousiasme se manifeste actuellement en faveur du Sahara. L'édition, la presse, la radio, le cinéma, sans parler de la Bourse...

M. Maurice Frédet. ...et de nos alliés! (*Sourires.*)

M. Maurice Dardelle. ...lui marquent un vif intérêt. Cela n'est pas pour déplaire à notre Assemblée qui, en la matière, et c'était normal, a été à l'avant-garde du mouvement. Presque chaque semaine nous voyons sortir un nouveau livre sur le Sahara et nous nous en réjouissons car ces livres sont généralement fort bien faits et fort instructifs. Citerai-je, parmi les derniers parus, le savant ouvrage du géologue Furon, sous-directeur du Muséum, les œuvres si vivantes de Lartéguy et de Suzanne Normand et Acker, enfin le livre si émouvant de Joseph Peyré ? Dans les quotidiens et magazines, les journalistes consacrent volontiers leur activité à des reportages le plus souvent fort intéressants sur cette vaste région. La radio ne reste pas en arrière et nous avons entendu également de vivantes causeries par la voie des ondes. De son côté, le cinéma a produit de très beaux documentaires dons les uns sont tout récents, dont d'autres, quoique plus anciens, sont toujours valables; et à ce propos, je serais heureux personnellement de voir s'organiser un festival des films documentaires sur le grand désert.

Quant à la Bourse, vous savez que le pétrole saharien constitue un des objets de sa sollicitude, sollicitude qui gagnerait, je crois — et je ne suis pas pessimiste en la matière — à demeurer circonspecte et modérée.

Ainsi, d'un bon fauteuil de cinéma, l'on assiste aux durs, aux très durs travaux des prospecteurs du pétrole, de l'uranium et autres richesses minérales, cependant qu'au pavillon de Marsan l'on pouvait tout récemment encore, au cours d'une agréable visite, considérer — et avec quel intérêt! — les résultats obtenus par les chercheurs de gravures rupestres animés par le savant spécialiste Henri Lhote, et qu'au coin d'un bon feu l'on peut évoquer avec un bon livre le Sahara d'aujourd'hui, d'hier, de demain et tous les serviteurs présents et passés.

C'est à ces derniers, aux précurseurs, aux anciens, aux morts que je pensais tout particulièrement l'an dernier, alors que j'étais en mission au Hoggar avec notre éminent collègue le président Chastenet. Ce sont leurs figures que j'évoquais alors qu'à proximité de la piste de l'Assekrem nous foulions d'énormes galets pour atteindre le camp des touareg Dag Rali où un jeune instituteur métropolitain de l'école nomade apprend notre langue aux petits enfants.

Nous étions au cœur de l'Atakar, le nœud du Hoggar et du massif central saharien. Et, en considérant les quatre points cardinaux, je pensais avec émotion à tous ces hommes qui firent le Sahara français de leurs peines et de leurs souffrances, de leurs sueurs et de leur sang.

A quelques dizaines de kilomètres de là, vers l'Ouest, c'est Tit où, en 1902, le lieutenant Cottenest, qui mourut commandant en 1914, pacifia le Hoggar.

Toujours à l'Ouest, mais loin, très loin en suivant la piste qui part de Tit, c'est le Tanezrouf, avec la grande piste n° 2 qui va de Colomb-Béchar à Gao. C'est sur cette piste que se trouve Bidon-V, qui nous rappelle le nom d'Estienne et qui porte officiellement celui de Poste Maurice-Cortier, en souvenir du capitaine Cortier qui écrivit *D'une rive à l'autre du Sahara*, après avoir effectué la traversée correspondante et avant de mourir au champ d'honneur pendant la grande guerre.

Au Nord-Ouest et toujours sur la piste n° 2, c'est Adrar d'où partit le capitaine Flye Sainte-Marie avec cent méharistes pour accomplir sa mémorable tournée dans le Sahara occidental, reconnaissant l'Erg Iguidi et les Eglab et recoupant les routes menant du Tafilalet au Soudan. Adrar, base de départ du fameux *Escadron blanc*, un roman plus vrai qu'une page d'histoire.

Egalement au Nord-Ouest, c'est Timimoun près duquel eurent lieu l'an dernier les événements que l'on sait, et où tombèrent prospecteurs et militaires.

Toujours au Nord-Ouest, mais plus près, encore que 700 kilomètres le séparent de Tamanrasset, c'est In-Salah, capitale du Tidikelt, qu'occupa en 1899 l'héroïque capitaine Pein, protecteur de la mission du géologue Flamand, lequel donna son nom au Bordj d'Arak encaissé dans le Mouydir. Le Nord et l'Est évoquent la malheureuse mission Flatters de 1881. A 100 kilomètres à vol d'oiseau à l'Est, c'est Bir-El-Gharama, de sinistre mémoire, où périrent dans « un inextricable fouillis de roches calcinées » le colonel Flatters et le capitaine Masson avec une partie de la mission.

Nettement au Nord, c'est Amguid près duquel tomba le lieutenant Dianous avec les débris de la caravane composée d'hommes tenaillés par la faim et la soif et rendus fous par les dattes empoisonnées qui leur avaient été offertes traîtreusement. C'est par le même itinéraire situé à l'Est du Hoggar et prévu initialement pour le transsaharien que devait passer, victorieusement cette fois, mais au prix de quelles peines et de quelles souffrances! la mission de l'explorateur Foureau et du colonel Lamy avant de faire leur jonction avec les missions Joalland-Meynier et Gentil dans les conditions que l'on sait. C'était à la fin du siècle dernier.

Plus loin, à l'Est, c'est le Tassili des Ajjers qui nous cache le Fezzan de Leclerc et de ses compagnons parmi lesquels le général Sicé. Le Tassili, c'est Fort-Gardel! Gardel, le héros d'Esseyen, qui en 1913, avec ses cinquante méharistes, luttant à un contre sept, encerclé par l'adversaire, sans eau, sans méhara et presque sans munitions, rompit de nuit à la baïonnette le cercle des assaillants et se replia à pied sur Djanet où, à bout de forces, il sera rejoint par le commandant Charlet, le légendaire Charlet

accouru à son secours alors qu'il venait d'accomplir de l'autre côté du Hoggar son fameux raid de l'Erg Chèche — 800 kilomètres en dix jours à travers des dunes énormes. — Charlet, l'une des plus belles figures sahariennes! Charlet dont le nom est associé à celui de Djanet.

Au Sud-Est, c'est l'incommensurable Reg du grand Ténéré du Tafassasset si bien écrit par Frison-Roche, le terrible désert du Ténéré, le pays de la peur! M. de Chasseloup-Laubat à raconté en ces termes comment Conrad Kilian traversa le Ténéré: « La première traversée du Ténéré fut une performance inouïe, un défi à la résistance humaine. Après douze jours de marche, Kilian, ses deux indigènes et cinq chameaux arrivèrent exténués, mourants de soif, au point d'eau sauveur. Malheur! il était comblé et leurs forces déclinantes leur interdisaient de tenter de le dégager.

« Je laisse passer l'heure chaude de midi à l'ombre tamarine, la mort devant nos yeux », écrira Kilian plus tard. Mais voici la fraîcheur; debout! Luttons! Il faut tenter la vie. Je fais égorger une chamelle, la bête qui paraissait la moins assoiffée. Nous pendons la poche stomacale à un arbre, la perçons avec un couteau très pointu en de nombreux points par dessous et la comprimons par le haut; un liquide scille à travers la paroi et nous recueillons neuf litres environ d'une mixture épouvantable. Ce liquide bu tout de suite n'est certainement pas dangereux, mais il deviendra un violent poison; c'est de ce poison qui doit se développer rapidement avec la chaleur que sont morts, semble-t-il, plus que de soif, nombre de ceux qui ont utilisé ce moyen en semblable cas. Nous faisons bouillir, filtrons à travers de la mousseline et obtenons six à sept litres d'une eau sans doute horrible au goût, mais saine... ».

« Mais ce ne fut que deux jours plus tard, soutenus tous les trois par cet affreux breuvage, qu'ils atteignirent la rive opposée d'un désert jusqu'alors inexploré et meurtrier entre tous. »

Enfin, immédiatement au Sud de l'Atakar, c'est Tamanrasset. Là repose le corps du général Laperrine, à l'ombre du bordj, à côté du cœur du Père de Foucauld! Un cœur qui doit battre toujours!

Ces deux grands hommes sont partout au Sahara! Tout a été dit à leur sujet et l'on vient trop tard! Je me tais. Avec eux, j'ai évoqué quelques grands Sahariens, mais la liste en est bien incomplète et partant bien injuste!

M. le pasteur La Gravière nous a parlé, et en quels termes! de ces héroïques savants: un Chudeau, un Gautier. Il faudrait les citer tous, ceux qui précédèrent et formèrent les maîtres actuels, un Capot Rey, un Monod, un Lelubre... Il faudrait citer tous les missionnaires et notamment les Pères Blancs qui périrent au cours de périples absolument pacifiques. Et, parmi les militaires, il faudrait ajouter — et ils sont nombreux — tous ceux qui brillèrent comme Sahariens de la coloniale, ceux de l'Afrique équatoriale française et ceux de l'Afrique occidentale française, parmi lesquels il faut citer au moins le capitaine Le Cocq, commandant du groupe de Chinguetti, qui réalisa dans l'Ouest du Sahara une méharée épique qui, au dire des généraux Charbonneau et de Boisboissel, excellents juges, constitue avec le raid du commandant Charlet auquel nous avons fait allusion les deux plus belles pages des annales sahariennes: le capitaine Le Cocq « soldat de France », qui devait tomber au Tonkin en 1945.

Il faudrait citer encore ceux qui firent carrière dans les confins algéro-marocains, et je pense au capitaine Moureau.

Il faudrait, enfin, être en mesure d'y joindre tous les obscurs qui furent les dignes soldats de leurs chefs. Je n'en mentionnerai qu'un seul: le Maure Ahmadou Ould Ekhteirat, du groupe nomade du capitaine Le Cocq, qui couvrit 1.300 kilomètres en treize jours pour porter un pli urgent, un pli essentiel. Il avait soixante-quinze ans.

Mes chers collègues, j'en ai terminé, ou à peu près. A 100 kilomètres au Nord de Tamanrasset, presque sous le tropique du Cancer, se dresse la montagne de l'Assekrem. A son sommet, une simple case, à la fois chapelle, observatoire et cellule, fut la résidence préférée du Père de Foucauld. Aujourd'hui, un religieux, le père Jean Marie, y vit dans le recueillement, seul avec Dieu comme son illustre prédécesseur. Les êtres humains les plus proches sont à 20 kilomètres de là, au pied d'une autre montagne: ce sont trois petites Sœurs Bleues qui vivent à la manière des touareg, de mil et de lait de chèvre. De temps en temps, gravissant les pentes abruptes de l'Assekrem, elles viennent apporter au Père une outre remplie d'eau et quelques vivres.

S'il est vrai, comme l'affirmait Barrès, « qu'il est des lieux où souffle l'esprit » ... « des lieux qui tirent l'âme de sa léthargie », l'Assekrem est certainement de ces lieux-là!

Et, au sommet de cette montagne inspirée, quand le jour est tombé et que le grand vent souffle dans les roches déchiquetées, accompagnant d'une musique étrange le spectacle extraordinaire et quelque peu angoissant de ces montagnes mystérieuses, un Saharien poète discernerait sans doute des ombres légères venant se profiler dans ce décor hallucinant...

Il distinguerait — je le crois — dans le grand concert du vent, les voix de tous ces Sahariens héroïques, grands bâtisseurs et humbles pionniers, qui luttèrent, souffrirent et trop souvent moururent ici ou là, plus ou moins loin de ce haut lieu... Et je pense que toutes ces voix, parmi lesquelles celles de Kilian et d'Estienne, répéteraient ce que disait le grand précurseur Duveyrier des explorateurs dont il était devenu le conseiller: « Ils apporteront à des populations déshéritées les germes d'une civilisation qui n'aura épuisé son œuvre qu'après avoir fait régner la solidarité, la justice et l'amour entre tous les membres du grand corps de l'humanité. » *(Très bien! très bien! et applaudissements au centre et à gauche; vifs applaudissements à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Jacobson.

M. Alfred Jacobson. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, notre distingué collègue, M. La Gravière, rapporteur de la proposition qui vous est soumise, m'a suggéré d'intervenir dans l'esprit de rassembler dans un même message de reconnaissance, comme l'a fait avec une haute noblesse de vues notre excellent collègue M. Dardelle, l'évocation de tous les pionniers auxquels nous sommes redevables du Sahara français. C'est bien volontiers que je défère à cette initiative, car j'ai le plus vif respect pour ces pléiades de grands Français.

Vous venez d'entendre le vibrant éloge rendu à la mémoire du savant géologue qu'était Conrad Kilian; dans peu d'instants le colonel Castex rappellera les mérites des animateurs des liaisons transahariennes qu'étaient Georges et René Estienne. Mais ces noms évoquent une légion de Français d'une classe éminente qui, depuis plus d'un siècle, ont choisi, comme champ bénéficiaire de leur action, l'immense désert s'étendant de Saint-Louis et Colomb-Béchar jusqu'à Touggourt et Abéché, aux espaces jadis si réfractaires à l'action humaine et aujourd'hui domestiqués en surface et en profondeur.

N'est-ce pas le moment d'incliner un même sentiment d'admiration et de gratitude vers tous ceux qui, trépassés ou vivants, depuis René Caillié en 1828, jusqu'à nos promoteurs de la vie moderne, ont forgé une épopée dans laquelle, au prix d'ultimes sacrifices, se sont inscrites les grandes vertus françaises: foi, patriotisme, courage, enthousiasme, abnégation.

C'est René Caillié qui, à l'âge de douze ans, écoutant le maître d'école de son village de Mauzé-sur-le-Mignon, parler de Tombouctou la mystérieuse, est travaillé par l'ambition d'y faire flotter les couleurs françaises.

Puis, sans vouloir faire ici le rappel d'une histoire que vous connaissez et dont je ne puis citer l'ample palmarès, je nomme, au sommet des œuvres de la foi, le cardinal Lavigerie et le père de Foucauld.

Nombreux sont les exploits militaires — et le long martyrologue qui douloureusement s'y rattache — depuis Flatters jusqu'à Leclerc, en passant par Marchand, Lyautey, Mangin, Gouraud, Laperrine, et tant d'autres grands soldats qui parcoururent le désert.

Puis viennent les traceurs des routes aériennes et terrestres, et aux noms de Mermoz et Saint-Exupéry se joignent ceux de Haardt, d'Audouin-Dubreuil et des fils du général Estienne.

Enfin, l'audacieuse et vigoureuse cohorte anonyme de découvreurs du sous-sol, prospecteurs, physiciens, ingénieurs, qui, loin de poursuivre un but de lucre — leur science et leurs efforts pourraient recevoir une plus large rémunération sous des latitudes tempérées — sont transportés par la fervente volonté de servir leur pays sous des climats brûlants, sans eau, sans voies de communication et sans main-d'œuvre. Ils disciplinent, au profit des hommes, sous des superficies où le Coq gaulois paraissait occupé par des tâches ingrates, les richesses âprement défendues par la nature.

Mon intervention a donc le simple but, à l'occasion des propositions qui vous sont présentées, de réunir dans un même hommage tous les serviteurs sahariens, de faire resplendir aux yeux de nos compatriotes souvent portés vers l'autocritique, et au regard d'étrangers ignorants, injustes et envieux, l'œuvre admirable, en pleine évolution, qui confère des droits à la France et que notre génération se doit de poursuivre. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Mes chers collègues, au début de la présente séance, M. le pasteur La Gravière a bien voulu me demander de vous parler ici de l'homme qui fut à l'origine de notre épopée saharienne, j'ai nommé René Caillié. Et si vous le permettez, comme cet exploit admirable n'est pas toujours très connu, j'évoquerai, en quelques instants, cette figure devenue illustre à la faveur de deux événements, dont l'un est dramatique et l'autre concerne un trait de caractère.

En 1799, nait dans ce petit village de Mauzé-sur-le-Mignon, au point de jonction du Poitou, de la Saintonge et de la Vendée, René Caillié, enfant du peuple, d'une famille de six enfants, très modeste; son père était boulanger. Je vous ai parlé de deux faits, l'un dramatique, l'autre relevant d'une question de caractère.

Tout d'abord, le drame: le père de René Caillié est condamné aux travaux forcés, selon les uns parce qu'il avait falsifié sa farine, selon les autres parce que sa situation financière n'était pas correcte. Quoi qu'il en soit, il n'existait à cette époque ni le bagne de Cayenne ni celui de Nouméa et c'est à Rochefort qu'il accomplit ses travaux forcés. Un jour, la mère de René Caillié, accompagnée de son fils âgé alors de douze ans, se rend à Rochefort et l'enfant voit son père dans une file de forçats, les chaînes aux pieds. Cet enfant est bouleversé, à la fois parce que c'est son père et parce que son nom est déshonoré; dès ce moment il a une idée fixe: faire réhabiliter le nom de sa famille. Voilà le fait dramatique.

Venons-en maintenant au trait de caractère: René Caillié était attiré par tout ce qui était neuf: le voyage, l'exploration, la mer, l'outre-mer. Dans sa petite classe de Mauzé, on le nommait Robinson Crusoe; un jour — il avait alors treize ans — le maître, montrant une carte d'Afrique, énumère les points de la côte qui étaient connus: c'était Gorée, c'était Rio Fresco — devenu Rufisque —, c'était Sassandra, c'était Ouida, et d'autres. Puis, désignant l'intérieur du continent africain tout blanc sur la carte, il dit: « Cela, c'est l'inconnu, et au centre se trouve une cité mystérieuse, Tombouctou; celui qui y plantera le drapeau de son pays sera un grand citoyen et aura bien mérité de sa patrie. » Et voilà comment le drame rejoint le caractère, voilà comment l'enfant qui voulait rétablir l'honneur de sa famille décida, pour la France, d'aller à Tombouctou.

Je sais que, dans mon propos, il ne s'agit exactement ni de Kilian, ni d'Estienne, mais nous confondons dans une même pensée tous ces très grands Français de l'épopée saharienne.

M. Maurice Dardelle. Très bien!

M. Alfred Jacobson. A l'âge de seize ans, René Caillié dont les parents voulaient faire un cordonnier, s'échappe de la maison familiale après avoir vendu ses objets personnels et avoir ainsi recueilli soixante francs, et se rend à la Rochelle. Près des bassins du port, il s'enquiert et apprend que quelques bateaux de la marine royale appareillent pour la côte d'Afrique. Il parvient à se faire embaucher sur un petit bâtiment, une gabarre dénommée *La Loire*, par le lieutenant de vaisseau dont il devient le domestique. Et voilà René Caillié partant vers le Sud dans cette division navale qui comptait un bateau de très douloureuse mémoire, la *Méduse*. Vous vous souvenez du drame de la *Méduse* au large de la Mauritanie: la tempête, le bateau se brise, un radeau subsiste, chargé d'hommes; ceux-ci mourant de faim et de soif, deviennent furieux et se livrent à l'antropophagie.

A Saint-Louis aborde la gabarre *la Loire*. René Caillié se joint à une petite colonne britannique, commandée par le major Gray et qui devait partir vers la Sierra Léone. Dans le Cayor, le climat est tellement dur, les fatigues sont si rudes, que le malingre René Caillié, épuisé, est forcé de revenir à Saint-Louis. On le soigne. Il se rétablit à peu près et part comme mousse sur un bateau devant se rendre aux Antilles. Il passe quelque temps à Pointe-à-Pitre, embauché par un comptoir français. Il y fait des économies, revient au Sénégal, entreprend sa deuxième tentative pour partir à l'intérieur du continent africain et, à nouveau, échoue pour des raisons de santé. A Bakel, sur le fleuve, il est arrêté par les fièvres, et doit à nouveau se replier sur Saint-Louis.

Il revient à Bordeaux et tire des conclusions de ce qu'il a vu: il ne pourra réussir son expédition que s'il apprend l'arabe et connaît les mœurs de l'Islam. Il s'y attache pendant trois ans. En 1826, il tente sa nouvelle aventure en partant cette fois de Boké, sur la côte guinéenne; il se rattache à une caravane qui va vers l'Est et, au prix de grandes souffrances physiques, arrive à Kouroussa, puis à Kankan. Il a le scorbut; il est couvert de plaies, il a la fièvre, mais il n'entend pas s'arrêter. Il est vêtu en Africain et parle parfaitement l'arabe. Il se fait passer pour l'enfant d'une égyptienne et d'un soldat de Bonaparte, et déclare qu'il cherche à rejoindre l'Egypte pour retrouver sa mère.

Après Kankan se situe un nouvel obstacle: les cartes géographiques sont sommaires; il se trompe, et au lieu de s'orienter vers le Nord-Est, parallèlement au Niger, il part vers le Sud-Est, vers la Côte-d'Ivoire et effectue un détour de 500 kilomètres au cours duquel il a connu les pires épreuves de la santé et l'hostilité des populations. Néanmoins, après une telle épreuve — son intrépidité et sa persévérance sont un exemple magnifique de ce que peut celui qui veut. — Après avoir redressé son itinéraire, il arrive à Djenné. Là, ses mérites commencent à être récompensés.

Au chérif de Djenné il offre son parapluie. Comme vous le savez, le parapluie est un instrument de prestige et ce chérif, reconnaissant, le charge d'une mission sur le fleuve Niger, laquelle, grâce à un voyage en bateau sur 600 kilomètres le fait aboutir à Cabra, port fluvial à dix kilomètres de Tombouctou. Il arrive dans la ville mystérieuse. Si on l'identifie, il sera assassiné, aussi s'installe-t-il à l'une des portes de la cité en mendiant, le Coran sur les genoux et donnant l'impression de le recopier. En fait, il prend les notes qui allaient lui permettre plus tard de relater en France ce qu'il avait vu: ce Tombouctou a un périmètre triangulaire d'environ 5 kilomètres, 10.000 à 15.000 habitants, les touareg du Nord, les noirs du Sud; les échanges: les caravanes venant du Nord avec du sel et les produits de la Méditerranée, les convois venant du Sud avec les produits importés par le fleuve Niger. Il passe ainsi trois semaines dans la ville arabe.

Ensuite se pose pour lui le problème de savoir s'il reviendra par le même itinéraire ou par le Nord; pour qu'aucun doute ne puisse subsister auprès de compatriotes qu'il sait méfiants,

il préfère rentrer par le Maroc; ainsi pourra-t-il prouver qu'il a bien été dans le centre de l'Afrique. A nouveau, épreuves physiques, privations alimentaires, et, en outre, au cours de ce parcours il subit l'hostilité des gens de son convoi et les attaques des nomades. Il passe par le Tafilalet, arrive à Rabat, s'embarque à Tanger et finalement revient à Mauzé.

Les hommes sont changeants: on le couvre d'abord de fleurs mais peu après on se détourne de lui et le traite d'imposteur. Les fleurs: il est décoré de la Légion d'honneur et reçoit une pension d'Etat, ainsi que le grand prix de la société de géographie. Il crée un foyer, s'installe près de Mauzé et pendant quelques années sa vie est heureuse.

Mais, peu après, l'envie, la jalousie déchaînent contre lui une véritable campagne dont il souffrit plus que de toutes les épreuves endurées dans le désert. Il meurt à trente-huit ans et est enterré à Surgères.

Mes chers collègues, je m'excuse d'avoir fait là une diversion; mais j'ai pour première excuse la courtoise invitation que m'a faite notre rapporteur, à dire ces quelques mots sur René Caillié et pour deuxième excuse une admiration profonde pour son exploit, qui se situe au point initial des œuvres françaises au Sahara. C'est pourquoi je me suis permis, en abusant peut-être de votre attention, de saisir cette occasion pour l'évoquer.

Permettez-moi alors de conclure en disant que le Sahara a permis à des caractères d'élite de se révéler. René Caillié est certainement l'un des plus grands et il fait honneur à la France. Vous aurez raison, avec Kilian et Estienne, de commémorer ses disciples. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Chastenet, *président de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.* Mesdames, messieurs, je n'ai vraiment à peu près rien à ajouter au rapport si complet de M. La Gravière et aux interventions si intéressantes et si documentées de MM. Dardelle et Jacobson.

Puisque le Sahara, naguère fertile, devenu ensuite le pays de la soif et de la peur, est de nouveau ouvert à la civilisation, puisque, selon toute vraisemblance, des villes vont s'élever au voisinage de ces nappes d'or noir, il a paru raisonnable à votre commission que ces villes ne soient pas qualifiées au hasard ou selon une éphémère fantaisie et que la première d'entre elles reçoive le nom de Kilian, véritable inventeur des richesses du sous-sol saharien, homme profondément généreux et désintéressé, grand Français.

En attendant que le Sahara présente assez de villes pour qu'un salut analogue soit décerné à tous les pionniers du Sahara, et notamment à René Caillié — dont M. Jacobson vient de rappeler de manière si émouvante la carrière — l'honneur qui sera fait à Kilian et, aussi, à René Estienne — si, toutefois, vous suivez les suggestions de votre commission — devra être considéré comme rayonnant sur l'ensemble de cette glorieuse phalange. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française demande au Gouvernement de la République française de prendre toutes dispositions et initiatives pour que le nom de Kilian soit donné à la première cité ayant pour origine l'une des agglomérations humaines qui s'organiseront au Sahara français, comme suite à l'institution de l'O. C. R. S. »

M. Charles-Cros. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Charles-Cros.

M. Charles-Cros. Mesdames, messieurs, en indiquant que le groupe socialiste votera la proposition qui nous est soumise, vous me permettrez de remplir ce que je considère comme un devoir personnel et d'apporter un témoignage dans ce débat.

J'ai connu Conrad Kilian; je l'ai connu, j'oserai dire, dans son élément, c'est-à-dire au cœur du Sahara, entre Colomb-Béchar et Gao, dans la vallée de la Saoura, le Touat, le Tanezrouft, sur la bordure sahélienne de Tessalit-Aguelock, Tabaukort et Bourem. C'était pendant l'été 1942, au cours d'un voyage qui a duré, étant donné les circonstances exceptionnelles de guerre, près d'un mois et demi. C'est-à-dire que j'ai pu connaître l'homme, que j'ai pu l'entendre à loisir. On a dit de lui, je crois, tout ce qui peut être dit sur le plan scientifique et sur le plan national. Je n'ai pas l'intention de vous rapporter des anecdotes que suscitent, vous l'imaginez aisément, un voyage semblable.

C'est sur deux points que je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée. D'abord, sur le fait qu'il aimait profondément le Sahara dont il se considérait comme une partie intégrante. Il en aimait le terre, les hommes, la végétation — car il en existe au Sahara — et il en aimait aussi la faune. Il vivait avec le Sahara dont il ne pouvait en aucune manière se détacher. Et il l'aimait en ayant la certitude, qui s'est révélée exacte, que ce Sahara, ce désert pourrait jouer un jour en faveur du destin de notre pays. C'était sa conviction profonde, je peux en attester. Mais parallèlement je peux dire aussi qu'il souffrait profondément, très vivement du peu d'intérêt des pouvoirs publics, de l'opinion publique, et de la France dans son ensemble à l'égard des travaux qu'il n'avait cessé de poursuivre durant de longues années, au détriment de sa santé et de ses intérêts personnels.

C'est dire que mes amis et moi-même remercions M. La Gravière de son initiative; nous remercions également la commission. L'Assemblée s'honorera grandement en votant cette proposition qui va sortir d'un oubli immérité une mémoire qui fait honneur à notre pays, en rappelant aux générations futures dès maintenant, et, à tous ceux qui, soit en France, soit sur place au Sahara, travaillent à cette grande œuvre, l'effort des pionniers, l'effort de ceux qui n'ont épargné ni leurs soucis, ni leurs peines, afin qu'une sorte de miracle puisse un jour s'accomplir. Et c'est aujourd'hui, véritablement, le miracle saharien.

Je pense que, si Kilian était vivant, malgré qu'il ne fût point ambitieux, croyez-le, il serait heureux de la manifestation qui nous unit aujourd'hui autour de son nom; mais il serait, je crois, plus heureux encore et beaucoup plus fier de ce que la France ait enfin compris ce que peut être le Sahara pour elle, et aussi pour les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique noire.

Je ne sais pas si le fait de donner à une cité saharienne le nom de Kilian correspond exactement à ce qui est souhaitable en la circonstance; la question peut être discutée. On aurait pu aussi bien donner son nom à une école, à un institut par exemple, qui se serait spécialisé dans les problèmes d'études sahariennes, mais je crois — ainsi que le disait à l'instant M. le président de la commission des affaires culturelles — que par la suite, lorsqu'on sera amené à rappeler en d'autres circonstances le nom des pionniers sahariens il ne faudra pas oublier — car ils sont légion — ceux, plus obscurs encore auxquels vous avez vous-même fait allusion, mon cher rap-

porteur, ceux qui, Maures ou noirs, ont également œuvré aux côtés des savants, se sont dévoués et parfois même ont payé de leur vie leur dévouement à notre cause.

Il ne faudrait pas que sortit de nos débats cette idée, qu'en dehors de l'honneur que mérite un homme exceptionnel comme Kilian, nous pensons que seuls les métropolitains ont droit à notre attention et notre reconnaissance; tous, qu'ils soient Européens ou autochtones, doivent être également honorés.

Le groupe socialiste forme donc le vœu que ce problème soit étudié...

M. le président de la commission. Nous sommes d'accord.

M. Maurice Dardelle. Très bien!

M. Charles-Cros. ... et que malgré l'éclat qui doit rejaillir sur quelques noms qui ont été cités — notamment celui de Kilian — et sur lesquels je ne reviens pas, les autres plus obscurs peut-être mais non moins méritants, ne soient pas oubliés. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 5 —

O. C. R. S.; ATTRIBUTION DU NOM D'ESTIENNE A UNE CITE, UNE ROUTE OU UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Castex tendant à demander au Gouvernement de la République française de donner le nom de René Estienne à la seconde cité ayant pour orgine l'une des agglomérations humaines qui s'organiseront au Sahara français comme suite à l'institution de l'O. C. R. S. (nos 113 et 132, session 1957-1958).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Louis Castex, *rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.* Je me permettrai de parler modestement d'une période que j'ai personnellement vécue, d'apporter un témoignage vivant de cette époque de la pénétration saharienne par air et par la piste.

Pour bien comprendre ce que représentait la pénétration aérienne et automobile au Sahara, il faut avoir présent à l'esprit ces lignes de l'éminent professeur Gauthier, qui s'exprimait ainsi: « De toutes les nouveautés que les Français ont apportées ici, aucune, même la paix, même la multiplication de l'eau, n'a modifié aussi profondément les conditions de vie que l'automobile, et c'est grâce à elle que le confort, dont la pensée même semblait aux vieux blédards une volupté interdite, a cessé d'être un mot vide de sens. »

Et il ajoutait:

« Il a fallu aux frères Estienne beaucoup de ténacité, de persévérance et de courage, durant de longues et longues années au cours desquelles ils ont défriché le Sahara dans les airs et sur terre, les yeux toujours fixés vers le Sud. »

Je ne retracerai pas la magnifique page écrite par le commandant Vuillemin et par le général Laperrine. Vuillemin réussit seul à traverser le Sahara en 1920; mais à la suite du drame de Laperrine, les liaisons transsahariennes furent arrêtées.

Il faut attendre l'initiative d'un constructeur français en 1922, pour que l'automobile fasse parler d'elle au Sahara. Un rapport sur cette nouvelle tentative était parvenu en Pologne à Estienne qui était là-bas avec la mission militaire française. C'est à la lecture de ce rapport qu'il décida de provoquer la première occasion pour aller en Afrique.

Rentré en France, il est chargé de préparer le ravitaillement de la première mission de Touggourt, vers Ouargla, In-Salah, Tamanrasset, Bourem et Tombouctou. C'est à lui que revient le mérite d'avoir franchi le Taneyrouft dans les circonstances suivantes. Au cours de sa première mission, il avait fait cette constatation: chaque fois que les Sahariens parlent d'une région désertique, cette région se trouve particulièrement favorable à la circulation des voitures. Au contraire, les itinéraires caravaniers qui sont liés aux pâturages, donc à l'eau et à l'érosion, sont des régions qui ne se prêtent pas naturellement à la circulation des voitures. C'est de là que germa dans son esprit la possibilité d'utiliser ce qu'on appelait le Tanezrouft, où les caravanes ne s'aventuraient pas. Constatation de première importance, puisqu'elle va dominer la carrière des frères Estienne dans le Sahara.

Et, chose inconnue je crois jusqu'à ce jour, c'est avec la collaboration d'un chef dissident, qui fut impressionné par ces grands garçons si téméraires, qu'ils durent d'être renseignés. Ils rencontrèrent ce chef dissident au poste de Kidal. Il s'appelait Abidin. En résidence surveillée, il appartenait à une famille de dissidents de la région du Tafilalet, point de départ de tous les rezzous. Il avait, à plusieurs reprises, écorné la région désertique.

Abidin se confia à eux et donna sur les abords immédiats de cette région que l'on ne connaissait pas des renseignements relativement précis qui concordaient tous. Il ressortait de ces renseignements qu'aucune difficulté majeure de circulation ne surgirait dans les vastes plaines du Tanezrouft en dehors de l'absence d'eau et des terrains de sables mous, ce qui ne présente pas de difficultés particulières pour les voitures à chenilles.

Un an plus tard, en 1923, la première reconnaissance de la région désertique et de l'ininéraire Colomb-Béchar—Gao est décidée. Cette reconnaissance est rendue possible par la compréhension des pouvoirs publics, et surtout par celle du ministre de l'air qui, à cette époque, était M. Laurent-Eynac. Mais voici ce qui représente un des plus beaux exploits qu'un homme ait pu accomplir, et qui a servi au plus haut point la cause française: en 1924, seul à bord d'une petite voiture, Estienne part de Paris; sept jours après il est à Niamey; dix jours après à Fort-Lamy. Il a fait ce voyage sans s'arrêter, roulant jour et nuit, Il ramena sa voiture à Paris, après avoir parcouru 18.000 kilomètres. Le désert venait pour la première fois, d'être vaincu par la machine, conduite par un homme, performance inimaginable, certes, sur le plan sportif et humain. Sur le plan national, des contrées parmi les plus riches du monde, peuplées chacune de 14 millions d'habitants, l'Algérie et le Maroc d'une part, nos territoires d'Afrique noire d'autre part, n'étaient plus séparées par cette barrière si redoutée, le Sahara.

En 1926, les deux pionniers provoquent une éclatante démonstration. Invitées par le Gouvernement du Soudan, trois délégations des chambres de commerce d'Algérie vont se rendre à Gao; celle de Constantine venue par la piste du Hoggar accomplit le trajet en 254 heures, celle d'Alger en 245 heures et celle d'Oran qui passa par la nouvelle piste, en 100 heures.

Les frères Estienne avaient également pressenti que l'exploitation minière des territoires du Sud ne pouvait se développer qu'autant que s'y prêteraient les moyens de transport et par conséquent les pistes. C'est ainsi qu'ils avaient reconnu le meilleur itinéraire entre Colomb-Béchar et les mines de plomb de Béni-Tadgit, en territoire marocain.

René Estienne, d'autre part, s'était mis en tête de créer, entre Bou-Denib et Colomb-Béchar, une piste destinée à acheminer vers le terminus de la voie ferrée les produits miniers des confins algéro-marocains. C'est au cours d'un voyage avec des camions chargés de minerai que René Estienne succomba, hélas, le 18 mai 1927, sous les balles d'un djich. Il avait pres-

senti cette fin tragique et souhaité qu'elle n'interrompît pas l'œuvre entreprise. La disparition brutale de ce pionnier du Tanezrouft fut durement ressentie et, dès 1928, Colomb-Béchar donnait le nom du disparu à une de ses principales artères. Plus tard, aux portes de la ville, en 1955, une stèle ne pouvait être mieux placée qu'au point de départ de ce qui sera — dans un avenir, que nous espérons prochain — non plus la piste, mais la route transsaharienne.

Que dirait René Estienne s'il pouvait voir aujourd'hui les *Breguet Deux-Ponts* remplacer les fragiles *Breguet 14* de 1925, comme les énormes camions-remorques de 20 tonnes, indispensables aux recherches minières et pétrolières, qui se sont substitués aux véhicules légers de jadis ? Que dirait-il s'il pouvait être le témoin du développement de cette zone industrielle de Béchar dont il aura contribué à tracer les coordonnées ?

René Estienne aura été un des héros de cette époque. Il était bon que nous fassions la halte du souvenir sur cette route difficile et que, dans les heures que nous vivons, dans les moments que nous avons à affronter, nous évoquions la leçon de cet homme de foi et d'action qui, semblable au héros de Psichari, « était impatient de tout savoir et de tout oser ». (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement à prendre toutes dispositions et initiatives pour que soit donné le nom de « Estienne » à l'une des cités qui s'élèveront au Sahara français comme suite à l'institution de l'O. C. R. S. »

Personne ne demande la parole ?...

M. Coquart. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Coquart.

M. Coquart. Le groupe socialiste a voté bien volontiers, dans l'esprit qui a été traduit par M. Charles-Cros, la proposition rapportée par M. La Gravière, pour s'associer à l'hommage légitime et opportun rendu à un éminent savant français dont les mérites sont, d'ailleurs, aussi peu connus qu'ils sont incontestables. Cependant, déjà en commission, quand nous avons approuvé le rapport concernant Kilian, deux remarque ont été faites: en premier lieu, l'intérêt que l'on porte aujourd'hui aux recherches pétrolières, actuelles ou passées, ne doit pas faire oublier le rôle joué par les savants, les Emile-Félix Gautier et autres, qui furent les pionniers de l'étude générale du Sahara et qui permirent à leurs successeurs d'aboutir à leurs découvertes spécialisées. Et je ne parle pas des pionniers de l'exploration, comme les René Caillié. En second lieu, dans notre esprit, il ne devait pas s'agir d'inaugurer une série de propositions destinées à dresser, un peu au hasard de l'improvisation, je ne sais quel catalogue pour les futures cités qui s'élèveront quelque jour au Sahara; ou alors, c'est une proposition plus large qui aurait dû être déposée, une proposition contenant un large éventail de suggestions et visant à ne pas commettre d'omissions notables.

En d'autres termes, nous trouverions peu souhaitable que, demain, pût surgir une proposition n° 3, ou une proposition n° 4 préconisant séparément tel ou tel nom pour d'éventuelles cités sahariennes.

Nous ne nourrissons absolument pas — que notre collègue M. Castex en soit persuadé — de sentiments défavorables à l'égard d'un hommage à rendre aux frères Georges et René Estienne, sans que nous tombions d'ailleurs dans ce fâcheux travers qui consiste, pour certains, afin de mieux célébrer des Français de mérite, à les opposer à des peuples étrangers. Mais pourquoi cet hommage aux frères Estienne devrait-il être calqué sur l'hommage à Kilian ? Pourquoi est-ce une future cité qu'il y aurait lieu de baptiser du nom d'Estienne, nom peu phonique, je me permets de le souligner, dénomination assez peu commode pour désigner une localité, alors que le nom de Kilian, il faut le reconnaître, sonne fort bien ? Pourquoi ne pourrait-il pas s'agir, par exemple, de nommer « Estienne » un centre industriel ou une route ?

Bref, sans éprouver d'hostilité quelconque, au contraire, à l'égard des frères Estienne, le groupe socialiste m'a chargé, mes chers collègues, d'exprimer en son nom une certaine réserve en la circonstance. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Chastenet, *président de la commission.* Je répondrai simplement à notre collègue que, pendant les débats de la commission, il a été question de donner le nom d'Estienne plutôt à un aéroport qu'à une ville. Cela aurait été peut-être plus indiqué pour un aviateur, mais on a fait remarquer que les aéroports existaient déjà pour la plupart et, qu'en fait, ils étaient toujours qualifiés par le nom de la localité près de laquelle ils étaient installés. Cependant, je ne crois pas, bien que je n'aie pas pu consulter la commission, je ne crois pas qu'elle voit une objection majeure à ce que ce soit uniquement à des villes que soient attribués les noms des grands Sahariens que nous voulons célébrer; l'important est que l'hommage qui leur est dû — et non pas seulement à ceux qui ont été nommés aujourd'hui — que l'hommage qui leur est dû leur soit d'une manière ou d'une autre décerné.

M. Coquart. Le groupe socialiste n'aurait pas complètement mais partiellement satisfaction, si la commission acceptait une petite rectification et retenait par exemple la rédaction suivante pour la proposition: « que soit donné le nom d'Estienne soit à l'une des cités qui s'élèveront au Sahara français comme suite à l'institution de l'O. C. R. S., soit à une route, soit à un établissement industriel ». Je dépose un amendement dans ce sens.

M. le président. Je suis donc saisi d'un amendement, présenté par M. Coquart, au nom du groupe socialiste, tendant, après le nom: « Estienne », à rédiger comme suit le texte de la proposition: « soit à l'une des cités qui s'élèveront au Sahara français comme suite à l'institution de l'O. C. R. S., soit à une route, soit à un établissement industriel ».

Personne ne demande la parole contre l'amendement ?...

Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission accepte l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Coquart, accepté par la commission.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix le texte de la proposition ainsi modifiée, dont je donne lecture:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement à prendre toutes dispositions et initiatives pour que soit donné le nom de « Estienne » soit à l'une des cités qui s'élèveront au Sahara français comme suite à l'institution de l'O. C. R. S., soit à une route, soit à un établissement industriel. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition ainsi modifiée.

(*La proposition, ainsi modifiée, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. Je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition:

« Proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions et initiatives pour que soit donné le nom de « Estienne » soit à l'une des cités qui s'élèveront au Sahara français, soit à une route, soit à un établissement industriel. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

— 6 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des relations extérieures demande que lui soit renvoyée pour avis la demande d'avis (n° 134, session 1957-1958), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi-cadre définissant des mesures d'ordre économique et financier destinées à préparer l'entrée de la France dans le Marché commun, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de MM. Le Brun Kéris, Vignes, La Gravière, Alfred Bour, Georges Riond, Jean Guiter, Gervain et Mme Eboué-Tell une proposition demandant au Gouvernement d'émettre un timbre commémorant le centenaire de la naissance de Charles de Foucauld.

La proposition sera imprimée sous le n° 140, distribuée, et s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. (*Assentiment.*)

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique jeudi 20 février à quinze heures trente.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Jeudi 20 février 1958, à quinze heures trente, séance publique.

1° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant l'article 388 du code pénal applicable à Madagascar et tendant à renforcer la répression en matière de vol de gros bestiaux (n°s 32 et 135, session 1957-1958, M. Antonini, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales);

2° Discussion de la proposition de MM. Michel Habib-Deloncle, Louis Delmas, Dubois, Jean-Bertrand Audu, Laurin, Lhuillier et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement à instituer en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, ainsi qu'au Cameroun, des tribunaux mixtes de commerce (n°s 27 et 136, session 1957-1958, M. Pierre Cornet, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — Avis de la commission des affaires économiques, M. Loste, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quinze.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
MADELEINE PESTEL.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNION FRANÇAISE
LE 18 FEVRIER 1958

Application des articles 82, 83 et 84 du règlement ainsi conçus:

« *Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question orale à l'un des gouvernements en remet le texte au président de l'Assemblée, qui le communique au gouvernement intéressé.*

« *Les questions orales doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés, sous réserve de ce qui est dit à l'article 85 ci-dessous, elles ne peuvent être déposées que par un seul conseiller.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.* »

« *Art. 83. — L'Assemblée de l'Union française réserve, en principe, chaque mois, une séance pour les questions orales posées par application de l'article précédent.*

« *Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions posées huit jours au moins avant cette séance.* »

« *Art. 84. — Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.*

. . . . . .

FRANCE D'OUTRE-MER

86. — 18 février 1958. — **M. Vignes** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** les motifs de la récente tension politique au Cameroun et les conditions dans lesquelles est appliquée, dans cet Etat sous tutelle, la loi-cadre dont le décret n° 57-501 du 16 avril 1957 a prévu l'application au Cameroun.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNION FRANÇAISE LE 18 FEVRIER 1958

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçus:

« *Art. 80. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite à l'un des Gouvernements en remet le texte au président de l'Assemblée, qui le communique au Gouvernement intéressé.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés, elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.*

« *Art. 81. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

. . . . . .

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Fonction publique et réforme administrative.

N° 405 M. Hazoumé.

Affaires étrangères.

N°s 348 M. Georges Riond; 493 Mme M.-H. Lefaucheux; 548 M. Jules Daber; 565 M. Kenneth Vignes.

Agriculture.

N° 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Anciens combattants et victimes de guerre.

N° 477 Mme Eboué-Tell.

Education nationale, jeunesse et sports.

N° 510 M. Jules Daber.

Finances, affaires économiques et plan.

N°s 457 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten; 515 M. Roger Dusseaulx; 522 M. Theetten.

Budget.

N°s 533 M. Paul Theetten; 534 M. Paul Theetten; 552 M. David Darnac.

France d'outre-mer.

N°s 487 M. Le Brun Kéris; 525 Mme M.-H. Lefaucheux; 558 M. Raymond Barbé.

Intérieur.

N°s 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

Justice.

N° 567 M. Alfred Bour.

Reconstruction et logement.

N° 549 M. Jules Daber.

Sahara.

N° 562 M. Alfred Bour.

JUSTICE

569. — 18 février 1958. — **M. Louis Delmas** expose à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice,** la situation des avocats-défenseurs des territoires d'outre-mer désirant obtenir leur inscription au tableau d'un barreau métropolitain, compte tenu des trois faits suivants: 1° le décret n° 57-624 en date du 21 mai 1957 porte en son article premier dispense de la production du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, pour les avocats-défenseurs ayant exercé leur profession plus de trois ans dans les territoires d'outre-mer; 2° cette dispense n'apparaît pas assimilable à une dispense de stage en métropole, l'article 29, alinéa 4 du décret n° 54-406 en date du 10 avril 1954 ne comprenant pas les avocats-défenseurs des territoires d'outre-mer au nombre des personnes dispensées de stage pour obtenir leur inscription au tableau d'un barreau; 3° un avocat-défenseur ayant accompli deux années de stage d'avocat défenseur auxquelles s'ajoutent trois années d'exercice de la profession d'avocat-défenseur est en conséquence dans l'obligation d'effectuer un nouveau stage en métropole s'il désire obtenir son inscription au tableau d'un barreau métropolitain. Il lui demande s'il n'envisage pas en conséquence une modification des dispositions de l'article 29, alinéa 4, du décret susvisé n° 54-406.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

UNIVERSITY OF WISCONSIN LIBRARIES